

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui  
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

### ABONNEMENTS

UN AN	
France . . . . .	20.00
Pour les Ligeurs . . .	15.00
Etranger . . . . .	25.00

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII<sup>e</sup>

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : HENRI GUERNUC

### PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent  
du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre.

## SOMMAIRE

A PROPOS DES RESPONSABILITÉS DE LA GUERRE

### LES " MÉMOIRES " DE GUILLAUME II

Victor BASCH

### LES ACCORDS STINNES-LUBERSAC

Harry KESSLER

### LA LIGUE ET LES RÉPARATIONS

Roger PICARD

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

405 298

Librairie ARMAND COLIN, 103, B<sup>e</sup> Saint-michel, PARIS, V<sup>e</sup>

Charles SEIGNOBOS

## HISTOIRE POLITIQUE DE L'EUROPE CONTEMPORAINE

Evolution des partis et des formes politiques  
(1814-1896)

Un volume in-8<sup>o</sup> carré de 800 pages, broché . . . . . 30 FR.  
Relié demi-chagrin, tête dorée . . . . . 50 fr.

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

A. AULARD

## HISTOIRE POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Origines et développement de la Démocratie  
et de la République  
(1789-1804)

Un volume in-8<sup>o</sup> carré de 816 pages, broché . . . . . 35 FR.  
Relié demi-chagrin, tête dorée . . . . . 55 fr.

Maurice BOURGUIN

## LES SYSTÈMES SOCIALISTES ET L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Un volume in-8<sup>o</sup> cavalier de 500 pages, broché . . . . . 25 FR.  
(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques)

Demandez le Catalogue de la LIBRAIRIE ARMAND COLIN

Librairie Alfred COSTES, 8, rue Monsieur-le-Prince, PARIS

Vient de paraître :

### TABLEAUX D'HISTOIRE COMPARÉE

de 1873 à l'explosion de la guerre de 1914

par **Guillaume II**

Traduit par Camille Jordan, Ministre Plénipotentiaire

«... La forme et la méthode sont de nature à impressionner... par un air d'impartialité objective et de certitude historique...» A. AULARD.

### INTRODUCTION AUX TABLEAUX D'HISTOIRE

de **Guillaume II**

par Ch. Appuhn et P. Renouvin  
chef de Section au Ministère de la Guerre  
Avant propos de **Raymond Poincaré**

«... Ce ne sont pas des avocats, mais des historiens qui ne servent  
que la vérité...» A. AULARD. *L'Information*, 9 novembre 1922.

Deux volumes in-4<sup>o</sup> carré (28-28), tirés sur alfo. Ensemble 25 fr.

## GABRIEL SÉAILLES

Le véritable patriotisme.....	0 50
La Ligue des Droits de l'Homme et l'idéal républicain.....	0 50
Pour le peuple égyptien.....	0 50
L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une annexion.....	0 50
Le principe des nationalités et ses applications.....	0 50
Les conditions d'une paix durable.....	0 40
La réforme démocratique de la Constitution.....	0 30
La Pologne.....	0 40
La crise de la démocratie (Congrès national de 1922).....	5 »

En vente à la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris (VII<sup>e</sup>).

VIENT DE PARAÎTRE

LÉON PARISOT  
auteur de "L'Avocat-Conseil"

## COMMENT ON PARTAGE UNE SUCCESSION

Ouvrage indispensable aux héritiers, légataires, tuteurs, donateurs, créanciers, etc. Précieux pour comprendre, suivre et raisonner le travail du notaire.

Un vol. : 8 fr. 50 ; F<sup>o</sup> : 9 fr. 50

Albin MICHEL, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris

## VOUS AVEZ EU UN VOUS AVEZ PROCÈS VOUS AUREZ PROCÈS

Propriétaires	<i>Pour connaître les Lois, attaquer, vous défendre, tester, acheter, vendre, connaître vos intérêts et rédiger tous vos actes, quels qu'ils soient.</i>
Locataires	
Fermiers	
Commerçants	
Entrepreneurs	
Ouvriers	
Voyageurs	
Agriculteurs	

ACHETEZ

## L'AVOCAT-CONSEIL

Deux forts volumes reliés : 3.040 pages

par **Léon PARISOT**

Au comptant : **70 frs**

Par mensualités de **11 frs : 77 frs**

Bulletin de Souscription à remplir et à envoyer à Albin MICHEL, Éditeur  
22, Rue Huyghens, PARIS (14<sup>e</sup>)

M

Profession: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

déclare souscrire à L'AVOCAT-CONSEIL,  
au prix de 70 frs ci-inclus, ou de 77 frs  
payables 11 frs par mois (L'envoi me sera  
fait dans la semaine).

Signature: \_\_\_\_\_

# LES " MÉMOIRES " DE GUILLAUME II

Par M. Victor BASCH, vice-président de la Ligue

*Dans une série d'articles très remarquables qu'a publiés Le Progrès de Lyon, notre collègue, Victor BASCH, vice-président de la Ligue, a commenté, au jour le jour, les mémoires de Guillaume II (1).*

*Avec l'autorisation de M. le directeur du Progrès de Lyon, à qui nous sommes heureux de dire notre gratitude, nous donnons ici quelques extraits de ces articles : ceux qui ont trait aux responsabilités de la guerre. — N. D. L. R.*

## I

... Nous voilà enfin, après de longues digressions, au cœur même de l'auto-apologie que, dans la pensée de leur auteur, devaient être les mémoires de Guillaume II. C'est pour ce chapitre qu'a été composé le livre tout entier. Il traite, en effet, de la déclaration de la guerre.

C'est lui que nous attendions avec une fébrile impatience. Nous avons lu, sans doute, bien des mémoires et des livres dans lesquels des Allemands représentatifs tentaient de disculper l'Allemagne du déchaînement de la guerre mondiale : les mémoires de Bethmann-Hollweg, de M. de Jagow, le rapport présenté à Versailles par les experts allemands, les travaux du professeur Hans Delbruck et du comte de Montgelas, sans compter les livres de E.-D. Morel et de quelques Français qui, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner ici, se sont faits les avocats de l'Allemagne.

Mais que valaient les témoignages de tous ces hommes auprès de celui du Kaiser ? ... Enfin donc, nous allions connaître, non seulement la pensée tout entière du principal responsable des tragiques événements qui, pendant quatre ans et demi, ont fait de l'Europe un gigantesque charnier, mais l'homme qui tenait dans sa main les innombrables fils de l'immense trame sur laquelle le Destin broda la plus formidable tragédie qui eût jamais ébranlé l'âme des humains, allait les démêler devant nous et résoudre définitivement

le dramatique problème auquel sont suspendues la question des réparations et, tout au moins en partie, les relations entre la France et l'Allemagne.

Et, de nouveau, et bien plus que pour les chapitres précédents, c'est une profonde déception que nous avons éprouvée. Pas un fait nouveau, pas un document, pas un raisonnement — des racontars, des... — qu'on excuse la vulgarité des expressions que je suis bien obligé d'adapter à la médiocrité de la pensée que j'examine — des ragots, des potins de concierge...

Il faut distinguer, comme nous l'avons déjà fait pour les chapitres précédents, ce que dit Guillaume et ce qu'il omet, et marquer que les omissions sont infiniment plus importantes que les dires de l'empereur.

\*\*\*

Quels sont ses dires ?

Avant tout... il tient à établir que, contrairement à la Russie et à la France, l'Allemagne tout entière et son souverain en particulier, loin d'avoir préparé de longue main la guerre, de l'avoir préméditée, de l'avoir même prévue, étaient à mille lieues de se douter qu'elle pût éclater. Alors que Nicolas II, au printemps 1914, interrogé par le maréchal de la cour de Russie sur ses projets d'été, aurait répondu (nulle preuve n'est naturellement apportée à cette allégation) : « Je resterai chez moi cette année, parce que nous aurons la guerre », Guillaume s'occupait, à Corfou, à exhumer des antiquités, puis partait pour Wiesbaden, et enfin, malgré la tempête qui s'amorçait à l'horizon, pour la Norvège. Bien plus, malgré cette tempête suscitée par l'assassinat de Serajevo, le chef d'état-major général, le comte de Moltke, partit en vacances pour Carlsbad.

Sans doute, ces deux départs s'opèrent contre l'avis de Guillaume II. Il se rendait compte de la gravité de la situation et estimait imprudent de s'éloigner de Berlin. Mais c'est le chancelier (lequel évidemment, dans la période critique qui allait s'ouvrir, ne tenait pas à avoir à côté de lui son impérieux et impulsif souverain et voulait avoir les mains libres), qui demanda, hypnotisé par l'idée de paix « à tout prix » et secondé par une « machine diplomatique qui avait flanché », de

(1) Nos lecteurs apprendront avec plaisir que les commentaires de M. VICTOR BASCH vont être publiés en un volume à la Librairie Française, 16, quai Conti, Paris (V<sup>e</sup>).

la façon la plus pressante, que le voyage de l'empereur ne fût pas contremandé, vu que l'abandon de ce projet pourrait contribuer à déchaîner la guerre.

L'empereur partit donc, le cœur lourd, et, avant de partir, contrairement aux accusations mensongères répandues à travers le monde, il ne prit aucune disposition particulière en vue d'une guerre possible. « Le fameux conseil de la Couronne du 5 juillet, dont on a tant parlé, n'a, en réalité, jamais eu lieu. De même, aucun conseil des ministres n'a siégé et jamais il n'était question, dans une conversation, de préparatifs de guerre. L'empereur a simplement, avant son départ, comme cela se fait toujours, reçu, en particulier, quelques-uns des ministres, afin d'entendre leurs rapports sur la situation de leur département. »

Enfin, preuve dernière et particulièrement probante de la volonté pacifique de l'Allemagne, celle-ci continue jusqu'en juillet à exporter son or et son blé, même dans les pays de l'Entente.

\* \* \*

En face de cette volonté pacifique de l'Allemagne se dresse la volonté de guerre des alliés.

Dès le mois d'avril 1914, les banques anglaises font leurs réserves d'or. Le même mois, l'attaché naval allemand de Tokio parle de la certitude avec laquelle tout le monde, au Japon, prédit l'agression prochaine de la triple Entente contre l'Allemagne. Au même moment, le général Tscherbatschew, directeur de l'École supérieure de guerre de Petersbourg, prédit que la guerre, rendue nécessaire par l'antagonisme austro-russe dans les Balkans, éclatera l'été. M. Paléologue lui-même raconte, dans ses souvenirs publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, que, le 22 juillet 1914, les Grandes-Duchesses Anastasia et Militza lui déclarèrent que leur père, le roi de Monténégro, leur avait annoncé, par télégramme chiffré, que la guerre allait éclater à la fin du mois. « Un haut personnage russe » l'apprit à Guillaume, qu'en février 1914, avait été tenu à Pétersbourg, sous la présidence du tsar, un conseil secret de la Couronne où M. Sazonoff proposa au tsar de s'emparer de Constantinople, ce qui entraînerait une guerre contre l'Allemagne et l'Autriche, dans laquelle la Russie pourrait compter « avec certitude sur la France et probablement sur l'Angleterre. Le tsar acquiesça et allait donner l'ordre de commencer les préparatifs nécessaires. Sur le conseil du comte Kokowzow, il renonça à son dessein, mais le reprit en 1914.

Deux jours après la déclaration de guerre, M. Sazonoff dit au même « haut personnage », « qu'il avait reçu de l'Angleterre l'engagement qu'elle marcherait avec la Russie contre l'Allemagne ». « Des prisonniers russes » pris en Prusse orientale racontèrent que, durant l'été de 1913, les troupes qui devaient faire des manœuvres aux environs de Moscou furent, les manœuvres ayant été décommandées, disséminées dans les environs de la ville. « Un Américain », voyageant dans le Caucase durant le printemps 1914, rencontra, près

de Tiflis, de longues colonnes de soldats équipés pour la guerre. Le prince Tundusof, atamen des cosaques kalmoucks, rapporte que Nicolas II, ému par le dernier et grave télégramme de Guillaume, décommanda la mobilisation générale : mais le général Januschkowitsch, chef de l'état-major, répondit que la mobilisation était déjà commencée, ce qui était un mensonge, puisque le prince avait vu, de ses yeux, sur la table du général, l'ordre de mobilisation qui n'avait pas encore été envoyé. En 1914, les troupes allemandes trouvèrent dans le nord de la France et en Belgique, de grands dépôts de manteaux militaires anglais que les habitants affirmèrent avoir été entreposés déjà au cours des dernières années de paix dans les endroits où ils avaient été trouvés.

C'est donc le groupe Sazonoff-Iswolsky qui est cause de la guerre et le principal responsable en est cet Iswolsky qui s'est écrié, en se frappant fièrement la poitrine : « Je suis le père de cette guerre ».

Voilà, dans leur intégralité, le plaidoyer et le réquisitoire de Guillaume II.

## II

... Pour instituer l'examen méthodique de l'argumentation de Guillaume, il convient de la subdiviser dans les trois branches que voici : le réquisitoire contre la Triple Entente ; le plaidoyer pour l'Allemagne et enfin et surtout les incroyables et imprudentes omissions du récit de Guillaume.

\* \* \*

Et tout d'abord le réquisitoire. Ce qui nous frappe, avant tout, c'est l'absence totale d'esprit critique de l'impérialiste mémorialiste. S'il a fréquenté intimement des savants de premier mérite, comme Delitzsch, Schliemann, Erich, Schmidt et Doerpfeld, il n'a guère acquis, dans cette fréquentation, les éléments d'une méthode scientifique. Les douze arguments, qu'il a mis bout à bout, ne contiennent ni un fait certain, ni une preuve, ni un document : ce sont des affirmations non démontrées, des bruits, des on-dit, des « on-écrit », des — je suis obligé de répéter ces termes peu académiques — des ragots et des potins de concierge.

D'où l'empereur a-t-il tiré que, dès avril 1914, les banques anglaises ont commencé leur réserve d'or ? En quoi les prédictions faites par les Japonais sur la guerre prochaine entre la triple Entente et l'Allemagne engagent-elles la responsabilité de la première ? Jusqu'à quel point le discours belliqueux du général Tscherbatschew, de la fin de mars 1914, dont Guillaume ne dit pas comment il l'a connu, a-t-il été réellement prononcé et en quoi, même, s'il était prouvé que les paroles rapportées fussent exactes, compromettrait-il le Gouvernement russe, tout le monde sachant que les directeurs des écoles de guerre parlant à leurs officiers, n'ont pas coutume de consulter les pouvoirs civils et ont pour mission propre de surexciter les sentiments belliqueux de leurs subordonnés ? Quelle preuve les conversations d'officiers japonais sur une guerre prochaine de la Russie contre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne apportent-elles de la

volonté agressive de la Russie ? Quel argument le propos de M. Jules Cambon, du 26 au 27 juillet 1914, rapporté par M. Boghitschewitsch, et d'après lequel l'ambassadeur de France aurait dit que, si l'Allemagne se laisse entraîner à une guerre, elle aura également l'Angleterre contre elle, fournit-il à la thèse de Guillaume ?

Quelle créance accorder à l'affirmation d'un « haut personnage russe » (dont le nom ne nous est pas donné), qu'un conseil secret de la couronne, tenu en février 1914, aurait décidé de s'emparer de Constantinople et de risquer la guerre contre l'Allemagne et l'Autriche ? Comment se fier aux dires de prisonniers, dont les témoignages ne sont ni certifiés, ni vérifiés, sur l'accumulation de troupes, dès l'été de 1913, dans les environs de Moscou ? Qu'est-ce que cet Américain anonyme qui, au printemps de 1914, aurait vu au Caucase des colonnes de soldats équipés pour la guerre ?

Du roman, vous dis-je, le roman de chez la portière. Comment, voilà un souverain qui a des ambassadeurs, des attachés militaires et des attachés navals à Londres, à Paris et à Pétersbourg ; qui, à Pétersbourg, a auprès du tzar un représentant personnel et qui compte parmi les conseillers les plus proches du tzar, comme le rapporte le comte Pourtalès, l'ambassadeur allemand à Pétersbourg, des partisans fervents, et ayant, tous, pour mission propre de renseigner l'Allemagne, au jour le jour, sur la politique extérieure et sur les préparatifs militaires de la Triple Entente et qui est obligé, pour démontrer les intentions bellicieuses de cette Triple Entente, d'invoquer le témoignage d'un « haut personnage russe », d'un Américain sans nom, d'officiers japonais et qui, enfin, ose tirer un argument contre la Triple Entente des manteaux de guerre anglais soi-disant entreposés « au cours des dernières années de paix à Maubeuge, au Quesnoy, au nord de la France et en Belgique » !

\*\*

Mais, au fond, Guillaume ne pouvait pas faire autrement que de recourir à ces « contes fantastiques » puisqu'il lui était impossible d'alléguer en faveur de sa thèse une seule preuve sérieuse, un seul télégramme d'ambassadeur, un seul rapport d'attaché militaire. Tous ceux-là, sans exception, affirmaient la volonté pacifique de la France, la volonté pacifique de l'Angleterre, la volonté pacifique, tout au moins momentanée, de la Russie.

La France ? L'ambassadeur de Schoen n'a pas cessé de prévenir son gouvernement qu'elle ne voulait pas la guerre. Elle avait, en 1912, travaillé, de concert avec l'Allemagne, à sauvegarder la paix du monde. Elle avait, en 1914, à la veille même de la guerre, prévu une collaboration industrielle avec l'Allemagne en Asie Mineure. Et les élections de 1914 avaient amené à la Chambre une majorité radicale résolument pacifique, dont le chef incontesté était M. Caillaux, le négociateur de la convention qui avait mis fin aux différends franco-allemands au sujet du Maroc, et ces élections s'étaient faites sur la loi de trois ans que la

Chambre nouvelle était fermement résolue de modifier.

L'Angleterre ? On peut admettre qu'elle n'aurait pas vu sans appréhension ni jalousie l'extraordinaire développement de la marine, de l'industrie et du commerce allemands ; qu'il y a eu un moment où le peuple anglais pouvait croire qu'il fallait en venir avec l'Allemagne à une explication par les armes et qu'il y avait eu un parti qui, à ce moment, aurait pu aller jusqu'à prendre l'initiative d'une lutte armée contre l'Allemagne. Mais ce moment était depuis longtemps passé et le parti au pouvoir, résolument, irréductiblement pacifique, pacifique par nécessité, puisque l'Angleterre était aux prises avec l'inextricable problème irlandais et que celui-ci avait, en 1914, pris une tournure si grave qu'on pouvait se demander si l'empire britannique n'allait pas sombrer dans ce tragique conflit. Le parti au pouvoir, le parti libéral, appuyé par le parti ouvrier, avait pour programme même le rétablissement de relations non seulement normales, mais cordiales avec l'Allemagne, et nous avons vu qu'il était allé jusqu'à faire à celle-ci, par la bouche de sir Ernest Cassel, une offre formelle de neutralité pour le cas où l'Allemagne serait impliquée dans une guerre, à la seule condition que l'empire ralentit ses armements navals. Voilà, n'est-il pas vrai, le fait d'une nation qui prétend « encercler » une rivale détestée et l'accabler à la guerre.

\*\*

La Russie ? C'était elle qui avait pris l'initiative de ces conférences de la Haye dont Nicolas II espérait qu'elles amèneraient la paix universelle. Elle qui avait lancé ce projet de désarmement auquel s'était passionnément opposée une seule puissance : l'Allemagne. Elle qui, en dépit de cette alliance franco-russe, énergiquement combattue par le parti de la cour, n'avait cessé de faire des « tours de valse » avec l'Allemagne et était allée, pendant l'été de 1905, jusqu'à signer dans les eaux de Bjoerkoe-Sund un traité d'alliance positive avec l'Allemagne, traité qui demeura enfoui dans les archives privées de Nicolas II, mais n'en témoigne pas moins des sympathies allemandes du tzar.

Sans doute, il y avait en Russie un parti qui estimait que l'antagonisme austro-russe devait fatalement aboutir à la guerre. Mais rien ne prouve que, sans la brutale provocation de l'Autriche, ce parti aurait triomphé. Et, en tous les cas, les hommes d'État allemands, même les plus préoccupés du péril russe, étaient convaincus, en 1914, qu'il n'était pas imminent, vu que la Russie n'était pas prête. Et le plus convaincu de la préparation insuffisante de la Russie était précisément Guillaume II, qui ne cesse, dans les notes marginales dont il illustra les rapports de ses ministres et les dépêches de ses ambassadeurs, de répéter que la Russie n'est pas prête (nicht schlagbereit) et qui, dans son réquisitoire même écrit : « Qu'en 1914, la Russie n'était pas entièrement prête et que Soukhomlinoff et Jami Schkowitzsch

(le ministre de la guerre et le chef d'état-major général) avaient calculé que la guerre n'éclaterait qu'en 1917 ».

Parmi tous les griefs invoqués par Guillaume, il n'y a que deux faits. L'un est l'initiative prise par le chef d'état-major général de lancer l'ordre de mobilisation générale, malgré le contre-ordre du tzar, fait que nous ne connaissons que par le procès Soukominoff, qui n'a pas été vérifié, et qui, d'ailleurs, prouve seulement que jusqu'au bout le malheureux et débile Nicolas II voulait la paix. Le second est la dépêche du 22 juillet annonçant la guerre pour la fin du mois, que les grandes-duchesses Anastasie et Militza auraient reçu de leur père, le roi de Monténégro. Mais que prouve cette dépêche, si ce n'est que le poète-roi qui, depuis, a eu une conduite si piteuse, prévoyait qu'en face de l'intransigeance autrichienne, la guerre éclaterait infailliblement.

Le réquisitoire de Guillaume II est donc inopérant, et les trois accusées — l'Angleterre, la Russie et surtout la France — innocentes.

En fût-il de même de l'Allemagne ?

### III

... On se rappelle que Guillaume affirme que l'Allemagne était résolument, inébranlablement pacifique ; que le chancelier était même pacifiste « à tout prix » ; que, quant à lui, il avait l'ambition d'être l'empereur de la paix ; que, durant tout son règne, il avait travaillé, de toute son intelligence et de toute sa bonne volonté, à réaliser cette ambition ; qu'à la veille même de la guerre il était si loin de prévoir qu'elle éclaterait qu'il n'avait pas renoncé à sa croisière en Scandinavie et avait laissé partir en vacances le chef d'état-major général ; que le fameux conseil de la Couronne du 5 juillet 1914, où la guerre aurait été décidée, n'a jamais eu lieu et que même aucune conversation relative à des préparatifs de guerre n'avait été tenue avant son départ. Que faut-il penser de ces allégations ? Pour mettre de l'ordre dans notre discussion, nous procéderons, comme l'empereur, par numéros, et opposerons à ses douze arguments, les cinq arguments que voici.

### \*\*

1° Il est vrai, qu'en dépit de la tension provoquée par l'assassinat de l'archiduc-héritier, Guillaume II n'a pas renoncé à sa croisière. Mais il confesse lui-même, comme nous l'avons montré, qu'il est parti contre son gré, qu'il a obéi aux injonctions de Bethmann Hollweg, si bien que ce départ n'a été qu'une feinte diplomatique destinée à endormir les inquiétudes de l'Europe. Il en a été de l'Allemagne comme de l'Autriche dont M. de Schoen, chargé d'affaires de la légation de Bavière à Berlin, dans son rapport du 18 juillet 1914 au comte Hertling, président du conseil bavarois, écrit que, jusqu'au 25 juillet, — date du départ de MM. Poincaré et Viviani de Pétersbourg — « on se donne à Vienne l'apparence de sentiments pacifiques, grâce à l'envoi simultané en congé du

ministre de la Guerre et du chef de l'Etat-Major général ».

2° Pour ce qui est du fameux conseil de la couronne du 5 juillet, nous possédons un témoignage précis. L'ambassadeur américain en Turquie, M. Morgenthau, dans ses *Mémoires* (édition française, page 80), affirme que son collègue le baron de Wangenheim, qui était parti pour Berlin aussitôt après l'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche, lui révéla la cause de sa brusque absence dans les termes que voici : « J'avais été mandé à Berlin pour assister à un conseil impérial, qui se tint à Potsdam et fut présidé par le Kaiser. Presque tous les ambassadeurs auprès d'Etats importants y assistaient, ainsi que les chefs des Etats-Majors militaires et de la marine (*die Haupter des Generalstabs und der Marine*), les grands banquiers, les directeurs des chemins de fer et les chefs de l'industrie allemande, auxquels le Kaiser posa solennellement la question suivante : « Etes-vous prêts pour la guerre ? » A quoi tous répondirent : « Oui », sauf les financiers, qui demandèrent deux semaines pour négocier leurs valeurs étrangères et contracter des emprunts. »

### \*\*

Le témoignage, on le voit, est des plus précis. Il est corroboré par les deux autres témoignages importants que voici : le dernier ambassadeur d'Italie en Turquie avant la guerre, M. Garroni, déclara avoir appris, le 15 juillet 1914, de la bouche même de M. de Wangenheim, que le fameux conseil de la Couronne du 5 juillet a bien été tenu. Voici les passages essentiels du dialogue :

M. de Wangenheim. — J'arrive de Berlin. C'est la guerre.

M. Garroni. — La guerre ? Elle a donc été décidée ?

M. de Wangenheim. — Oui, au cours d'une séance impériale à laquelle j'ai assisté.

M. Garroni. — Mais la Serbie cédera. Elle acceptera toutes les demandes de l'Autriche.

M. de Wangenheim. — C'est impossible. L'ultimatum a été rédigé d'une façon telle qu'il ne pourra être accepté.

M. Garroni. — Mais alors, c'est bien la conflagration européenne ?

M. de Wangenheim. — Oui, et c'est ce qu'on veut à Berlin. (Les *Etudes de la Guerre*, publiées sous la direction de René PUAUX, cahier 3, octobre 1917, pp. 227 et 228).

De son côté, le prince Lichnovski, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, écrit dans son célèbre *Mémoire* que « c'est dans la discussion décisive du 5 juillet à Potsdam que la demande viennoise avait rencontré l'adhésion pure et simple de toutes les personnes autorisées, et même avec cette addition qu'il ne serait pas mauvais non plus qu'il dût en résulter une guerre avec la Russie. C'est, du moins, ce qui est dit dans le procès-verbal autrichien que le comte Mensdorff (ambassadeur d'Autriche-Hongrie en Angleterre) a reçu à Londres ».

Cependant, je dois confesser loyalement que

nous ne trouvons pas dans les *Documents de la guerre*, publiés par Kautsky, la preuve qu'un conseil de la Couronne ayant décidé la guerre a été tenu le 5 juillet. Mais nous y trouvons, en revanche, la preuve irréfutable, qu'en affirmant qu'avant son départ « il n'a même pas été question, dans une conversation, de préparatifs de guerre », l'empereur Guillaume a effrontément masqué la vérité. En effet, des *Documents de la Guerre* (appendice VIII) donnent une note datée du 30 août 1917 du chevalier von dem Bussche, sous-secrétaire d'Etat qui porte : « Au lendemain du jour où l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie eut remis, en juillet 1914, la lettre de l'empereur François-Joseph, apportée par le comte Hayos, à Sa Majesté l'empereur, et après la réception du chancelier de Bethmann-Holweg et du sous-secrétaire d'Etat Zimmermann, une délibération des chefs militaires eut lieu à Postdam chez Sa Majesté. Y prirent part : S. E. Capelle, remplaçant Tirpitz; le capitaine Zenker, pour l'état-major de la marine; des représentants du ministère et de l'état-major général. Il fut décidé de prendre, en vue de toute éventualité, des mesures préparatoires de guerre. Des ordres furent donnés en conséquence. De source absolument sûre, signé : Bussche. » L'empereur a donc manifestement fardé la vérité.

\* \* \*

3° La volonté de guerre allemande ne s'est d'ailleurs pas manifestée seulement dans les treize jours fatidiques; elle remonte à bien plus loin. Avant tout, à la première Conférence de la Haye, du 18 mai 1899, c'est l'Allemagne qui s'est opposée de toute sa puissance, qui était grande, au projet d'arbitrage international présenté par la Russie. De même lorsque, avant la seconde Conférence, Campbell Bannermann, M. Léon Bourgeois, M. Tittoni, M. Roosevelt plaidèrent, au nom de leurs pays respectifs, pour une convention relative au désarmement, c'est l'Autriche et avant tout l'Allemagne qui s'opposèrent à ce que la question fût mise à l'ordre du jour.

\* \* \*

4° Pour une puissance aussi résolument pacifique que prétend l'avoir été l'Allemagne, il est étrange qu'elle n'ait cessé d'accroître sans répit son armée, et d'aiguiser, avec un zèle souligné par les retentissants discours de l'empereur, son épée et surtout de travailler avec une véritable passion à la constitution de cette flotte de guerre dont elle savait, à n'en pas douter, qu'elle était considérée, en Angleterre, comme une menace contre laquelle l'île Britannique était contrainte, par le plus élémentaire instinct de conservation, de se garer. Et il est typique pour la soi-disant volonté pacifique de l'Allemagne qu'à la veille de la guerre, la loi de 1913, portant les effectifs de l'armée, en état de paix, de 720.000 à 860.000 hommes comportait un énorme effort financier qui ne devait jouer qu'une fois, et semblait par conséquent, destiné à porter ses fruits en 1914 ou en 1915.

5° Nous avons, d'ailleurs une preuve irréfutable de la préméditation de la guerre mondiale de la part de l'Autro-Allemagne dans le rescrit adressé, le 1<sup>er</sup> janvier 1909, par le maréchal Conrad von Hoetzendorff, chef de l'état-major, puis ministre de la Guerre de l'Autriche-Hongrie, au chef de l'état-major allemand, le général de Moltke. Le maréchal y marque que la situation politique « oblige la double monarchie de compter avec une conflagration militaire opposant l'Autriche, unie à l'Allemagne, à la Serbie, à la Russie et à l'Italie... »

« Au cas où l'Allemagne, conformément au traité de 1879, assisterait la double monarchie, la question se pose de savoir si la France aussi entrerait en lutte contre l'Allemagne, ou plutôt, inversement, si l'Allemagne se trouverait dans la situation de prendre les devants vis-à-vis de la France... La double alliance, Allemagne-Autriche-Hongrie, saurait donc à compter avec les troupes de la France, de la Russie, de la Serbie et du Montenegro... Le point essentiel est que, selon toute prévision, la Russie et la France n'entreraient en ligne qu'après que la monarchie aurait été obligée de procéder militairement contre la Serbie et le Montenegro. » (Feld-Marschall Conrad, *Ausmeiner, Dienstzeit, 1906-1918*, tome I, pp. 631, 632, 633).

\* \* \*

Donc, dès 1909, les pacifiques puissances centrales prévoyaient et préparaient la guerre, non seulement avec la Serbie, mais avec la Russie et la France, et prévoyaient que la Russie et la France n'engageraient les hostilités qu'après que l'Autriche aurait procédé militairement contre la Serbie. En face de ce texte, toutes les affirmations de Guillaume fondent comme neige en avril.

La chaîne d'arguments que je viens de nouer, pour compter moins d'anneaux que celle de Guillaume II, n'en ruine pas moins, jusqu'à ses derniers fondements, le plaidoyer de l'avocat impérial. Ce sont bien les puissances centrales et non pas la Triple Entente qui ont préparé de longue main, prémédité et prévu la guerre mondiale.

Il me reste à corroborer ma démonstration par les omissions, par les amnésies de Guillaume II.

## IV

... C'est avec une véritable stupefaction que nous lisons, tout au commencement du chapitre X, les innocentes phrases que voici : « Quand j'appris que la flotte anglaise, après la revue de Spithead, n'avait point été disloquée, mais que, au contraire, elle était restée concentrée, je télégraphiai encore une fois à Berlin que mon retour me paraissait nécessaire. Mon point de vue ne fut pas partagé. Toutefois, quand j'appris par la presse norvégienne — Berlin ne m'avait rien dit — d'abord l'ultimatum de l'Autriche à la Serbie, et, immédiatement après, la note de la Serbie à

*L'Autriche* je pris, sans attendre davantage, le chemin du retour. »

Encore un coup, quelque habitué que l'on soit à l'inconscience et — *mettons* — aux amnésies de Guillaume II, l'on reste stupide devant ce que ces quelques lignes recèlent d'impudentes contrevérités.

\*\*

C'est la presse norvégienne — Berlin ne lui en avait rien dit — qui a appris à Guillaume l'ultimatum de l'Autriche et la réponse de la Serbie! Dans ces journées critiques, où se jouait la destinée du monde, un seul chef d'Etat — le plus puissant de tous, le plus jaloux de son autorité, le plus maître de la conduite des affaires extérieures de son pays — Guillaume II, l'empereur par la grâce de Dieu de toutes les Allemagnes et roi de Prusse, aurait été tenu dans l'ignorance des événements formidables qui se déroulaient inéluctablement, et dont allait jaillir la guerre mondiale!

Mensonge, mensonge impudent d'un autocrate qui spéculait, encore aujourd'hui, sur l'ignorance et la loyaliste crédulité du pauvre peuple qu'il a mené à la boucherie, à la ruine, à l'abîme! Mensonge impudent, ou amnésie totale d'un cerveau débilisé par l'infortune! ou encore tentative désespérée et insensée d'un grand coupable qui, pris en flagrant délit, recourt aux justifications les plus puérides!

Comment, c'est la presse norvégienne qui a appris à Guillaume II l'ultimatum autrichien et la réponse de la Serbie, et Bethmann-Hollweg le consciencieux, le méticuleux, le bureaucratissime Bethmann-Hollweg aurait tenu son maître dans l'ignorance de la gigantesque tempête qui s'amoncelait à l'horizon et dont Guillaume II avait réglé, comme le maître-metteur en scène, les tonnerres et les éclairs!

Mais, assez d'exclamations et d'indignations. Des faits.

\*\*

C'est le 30 juin que l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne, M. de Tchirschky, écrit au chancelier qu'il a « mis en garde l'Autriche, avec modération mais avec une grande fermeté, contre toute démarche précipitée ». Et nous lisons, en marge de la lettre, *de la main de l'empereur*, de cet empereur qui ne sait rien, qui ne se doute pas des intentions de l'Autriche, et qui n'a pas cessé — il ne se fatigue pas de l'affirmer toujours à nouveau — de travailler à la paix du monde nous lisons — quoi? Une chaleureuse approbation des efforts pacificateurs de son ambassadeur, une invitation à les continuer et à les renforcer? Que non pas! Il écrit de sa main : « Qui l'y a autorisé? (lui Tchirschky). Cela est stupide. Cela ne le regarde pas. C'est uniquement l'affaire de l'Autriche de savoir comment elle doit se comporter envers la Serbie. Après, si les choses tournent mal, on dira que c'est l'Allemagne qui n'a pas voulu. Que Tchirschky ait la bonté de renoncer à ces sottises. Il faut en finir

*avec les Serbes, et cela le plus tôt possible.* » (Documents de la guerre n° 7).

C'est le même innocent et ignorant Guillaume II qui écrit, le 14 juillet, à l'empereur d'Autriche qu'il est prêt à « s'opposer à la formation d'une nouvelle Union balkanique sous le patronage russe et avec une pointe contre l'Autriche » et à joindre ses efforts à ceux de l'Autriche pour rapprocher la Bulgarie de la Triple Alliance et pour maintenir les liens étroits qu'entretient la Roumanie avec celle-ci. (Documents de la guerre, n° 26.)

C'est le gouvernement de Berlin qui, soi-disant, tenait l'empereur, pendant sa croisière, dans l'ignorance de ce qui se passait, qui, par la plume de M. de Zimmermann, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, adresse un sans fil à l'empereur pour lui recommander le télégramme de félicitations habituel au roi de Serbie.

Faut-il multiplier les preuves? citer la dépêche du 14 juillet où M. de Tchirschky mande que le comte Tisza est désormais convaincu qu'une décision énergique s'imposait à la monarchie (note marginale de Guillaume) : « Sans aucun doute », et que *la note sera rédigée de telle sorte que son acceptation par la Serbie est pour ainsi dire exclue*? (Documents de la guerre, n° 49).

Et encore, et surtout, le sans fil du 19 juillet, du bord du *Hohenzollern* à Balholm au ministre des Affaires étrangères où l'empereur fait demander *s'il ne serait pas opportun de prévenir dès maintenant les directeurs généraux de l'Haypag et Lloyd de l'Allemagne du Nord, sous le sceau du secret le plus sévère et sous-main, par l'ambassadeur résidant à Hambourg, que l'ultimatum autrichien était à attendre pour le 23.* (Documents de la guerre, n° 80).

C'est ainsi que l'empereur était tenu dans l'ignorance de l'ultimatum autrichien!

Pourquoi ce mensonge patent puéril et si facile à déceler?

V

... Sans doute, cette allégation semble étayée par le télégramme envoyé, le 26 juillet 1914, du bord du *Hohenzollern*, à l'Office des affaires étrangères, dans lequel l'empereur dit avoir donné l'ordre à la flotte de préparer rapidement son retour, non à la suite d'un télégramme de l'agence Wolf, mais en considération de la situation générale et d'éventualités possibles : « J'y étais, télégraphie-t-il, d'autant plus obligé que les Affaires étrangères ne m'ont pas envoyé de rapport sur la situation et que, chose incroyable, c'est par les journaux de Norddeich, et non par la voix de Berlin, que j'ai appris l'ultimatum autrichien ». (Documents de la guerre, n° 23.)

J'ai cité ce texte par scrupule de loyauté et pour éviter tout démenti de la part de ceux — et ils ne sont pas nombreux — qui ont étudié de près les documents Kaütsky.

Mais qui ne voit que ce texte est incapable d'informer tous ceux que j'ai cités dans mon dernier article, et qui prouvent irréfutablement que,



bien avant son départ, l'empereur était complètement fixé sur les intentions de l'Autriche, et qu'il n'a cessé d'inciter celle-ci à procéder contre la Serbie avec une impitoyable fermeté. Sans doute, ni l'empereur, ni M. de Bethmann-Holweg, ni M. de Jagow ne connaissaient la lettre de l'ultimatum. *Mais c'est qu'ils n'avaient pas voulu la connaître*; c'est que, — comme il appert de tous les documents Kautsky et, pour n'en citer qu'un, du télégramme du 11 juillet adressé par le ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur allemand à Vienne et qui porte : « Nous ne pouvons intervenir dans la rédaction des conditions imposées à la Serbie, car ceci regarde l'Autriche seule ». (*Documents de la guerre* n° 31); — l'Allemagne tenait essentiellement à conserver sa liberté d'action et à pouvoir affirmer qu'elle n'était pas mieux informée que les autres puissances et que, par conséquent, elle ne pouvait être accusée d'avoir été de connivence avec l'Autriche.

Tout cela, c'est du machiavélisme de pacotille, que les documents Kautsky ont percé à jour. Il demeure avéré que, depuis le commencement de la crise, Allemagne et Autriche ont marché la main dans la main, que jamais sans le concours assuré de l'Allemagne, l'Autriche n'aurait posé à la Serbie un ultimatum inacceptable et risqué à la guerre, non seulement avec sa faible voisine, mais avec la grande Russie alliée de la France...

Et c'est là ce qui explique que l'empereur passe si légèrement sur l'ultimatum autrichien et qu'il prétende ne l'avoir connu que par aventure.

C'est, en effet, le concours assuré de l'Allemagne qui encourageait l'Autriche dans son action comminatoire contre la Serbie et c'est en cela que réside sa responsabilité dans le déchainement de la catastrophe mondiale.

\*\*\*

L'empereur accumule en vain les arguments pour se disculper lui et ses conseillers.

Tout d'abord, il affirme — et à première vue l'argument ne manque pas de force — qu'alors que la Triple Entente ne pouvait atteindre ses buts : — la Russie : la conquête de Constantinople; la France : la récupération de l'Alsace-Lorraine; l'Angleterre : l'empire illimité des mers — sans une guerre, l'Allemagne avait tout intérêt à sauvegarder la paix. Mais si cela avait été vrai avant les guerres balkaniques et la constitution de la grande Serbie, cela ne l'était plus depuis que l'existence de cette grande Serbie menaçait gravement l'intégrité de la double monarchie et les ambitions balkaniques de l'Austro-Allemagne.

Ensuite, il rappelle que durant tout son règne, il s'était efforcé de réconcilier l'Allemagne avec la France, mais que celle-ci n'avait jamais abandonné l'idée de regagner par les armes, cette Alsace qui était une terre purement germanique; de maintenir et de renforcer les liens d'intimité noués par « Guillaume le Grand » et par Bismarck entre l'Allemagne et la Russie et qu'il avait donné une preuve éclatante de son loya-

lisme envers l'empire des tsars, lors de la guerre russo-japonaise; de gagner enfin les sympathies de l'Angleterre, à laquelle le rattachaient tant de souvenirs familiaux, et avec l'Amérique qui, d'ailleurs, n'aurait jamais rompu avec l'Allemagne sans — ma plume se refuse à écrire cette infamie — la néfaste initiative de Wilson instrument servile des requins de Wall Street.

\*\*\*

Inconscience ou amnésie? Il feint d'oublier que c'est l'Allemagne qui a barré à la Russie le chemin de Constantinople et l'a jetée ainsi dans les bras de la France. Il fait semblant de ne pas comprendre — ce que son chancelier, M. de Bülow, dans son livre *La Politique allemande*, comprend et proclame — que c'est un titre de gloire pour la France que de n'avoir pas oublié les provinces si profondément attachées à elle depuis près de trois siècles que lorsqu'on l'en arracha par la force, elle ne cessa de protester avec une indignation désespérée. Il s'étonne naïvement que cette France envers laquelle il use tour à tour de menaces brutales et de caresses indiscretes, qui, depuis 1870, vivait sous l'appréhension incessante d'une agression; à qui il avait tenté de barrer le chemin du Maroc dont on peut dire qu'il appartenait aux Marocains, mais sur lequel l'Allemagne avait, en tout cas, moins de droits que ceux que le voisinage de l'Algérie conférait à la France; qui avait tressailli, toute, lors de Saverne — il s'étonne naïvement que cette France ne se soit pas jetée éperduement dans ses bras armés du « glaive étincelant ». Il ne se souvient plus de la dépêche à Krüger et du défi qu'à tort ou à raison, l'Angleterre voyait dans la construction poussée avec une hâte fiévreuse d'une flotte de guerre rivale de la sienne. Il se fait bénin, bénin, câlin et presque humble, lui, qui avait tenté d'infuser dans l'âme débonnaire et idéaliste de l'Allemagne de Kant, de Goethe, de Schiller et de Beethoven, la brutalité et le réalisme prussiens, lui qui, lors de l'expédition de Chine, avait demandé à son armée de rivaliser en férocité avec les Huns.

\*\*\*

Il allègue, enfin, que l'Allemagne, étant donné son extraordinaire natalité et le prodigieux essor de son industrie et de son commerce, aurait pu, si elle avait été vraiment belliqueuse, avoir une armée presque deux fois aussi forte que l'armée de la France qui, en 1914, comptait autant d'hommes et même, d'après le témoignage du général Buat, plus d'hommes que l'armée de l'Allemagne, ce qui eût valu à celle-ci une victoire certaine. Mais il oublie qu'il y avait, dans cette Allemagne, un parti qui luttait avec une énergie extrême contre les excès du militarisme, que ce parti s'était accru à un tel point que ses représentants à la Chambre égalaient et dépassaient même en nombre le parti du Centre et que c'est avec la plus grande peine que le gouvernement faisait passer les lois militaires et navales, si bien qu'en n'appelant pas toutes ses recrues l'Allemagne faisait, de nécessité, vertu.

Voici comment le seul de ses ministres non domestiqués dont il ait fait un éloge éclatant, le grand amiral de Tirpitz, le créateur de la flotte allemande, l'instigateur de la guerre sous-marine, juge la politique de Guillaume le Pacifique : « Elle a, dit von Tirpitz dans ses *Mémoires* (pages 204 et 205), effrité le prestige que Bismarck avait valu à l'Allemagne par des démonstrations suivies de reculades, ce qui faisait apparaître l'Allemagne aux yeux du monde comme « un poltron courageux ». La mauvaise habitude de ces manifestations à grand tapage, depuis Shimonoseki, la dépêche à Krüger, l'affaire de Manille, puis l'expédition de Chine, l'incident de Tanger jusqu'à Agadir, etc., aboutit à la maladresse finale de l'ultimatum à la Serbie en 1914. « Nous nous jetions à la tête des autres, pour aussitôt les froisser, et nous ne négligions pas une occasion de leur rappeler quel merveilleux essor nous avions pris. Nous ne savions pas nous mettre à leur place et deviner leurs sentiments. L'amiral Seymour, à qui l'empereur fit cadeau du dessin « The Germans to the front », dit à un camarade allemand : « Vous autres Allemands vous avez réalisé de grandes choses; si seulement vous n'aviez pas le travers de vouloir toujours nous les mettre sous le nez! »

C'est là — et le grand amiral s'efforce visiblement de ménager un souverain qui l'avait comblé de bienfaits et honoré de son amitié — c'est là, la posture que, sous l'impulsion de Guillaume, avait prise l'Allemagne devant le monde. Elle l'avait exaspéré par la brutalité de ses appétits, l'outrecuidance de son gouvernement, la morgue de ses diplomates, l'indiscrette avidité de ses commerçants et de ses industriels, la fatuité de ses savants et surtout par la menace toujours braquée sur ses voisins de son militarisme.

\* \* \*

Le suprême plaidoyer de Guillaume ne résiste donc pas à une critique impartiale. Quoi qu'il dise, quoi qu'il allègue, quoi qu'il avance — et les ressources de sa dialectique sont fort limitées — il demeure inéluctablement ceci :

La responsabilité première du déchaînement de la guerre appartient à l'Autriche qui, se sentant perdue depuis les victoires serbes, a risqué la guerre avec une criminelle légèreté. Mais elle ne l'eût jamais risquée si l'Allemagne, dès l'abord, ne lui avait pas promis un concours absolu, si, au lieu de la modérer, elle ne l'avait pas incessamment encouragée à écraser impitoyablement la Serbie.

Sans doute, Guillaume II et ses avocats affirment qu'ils n'avaient voulu et prévu que la guerre contre la Serbie, qu'ils avaient travaillé énergiquement à « localiser » le conflit. Mais c'est là, à la fois, une contre-vérité et l'avoué d'une incompréhensible cécité.

Une contre-vérité, puisque, dans le conseil de cabinet tenu à Vienne, le 7 juillet 1914, le comte Berchtold dit textuellement que « il aperçoit clairement qu'un duel avec la Serbie pourrait avoir

pour conséquence la guerre avec la Russie... Plus nous attendrons, plus notre situation deviendra mauvaise. La conséquence logique est donc de prévenir nos adversaires »; puisque, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1909, le maréchal Conrad et son correspondant, le comte de Moltke — comme je l'ai montré par une citation tirée des *Mémoires* du maréchal — avaient prévu une conflagration militaire entre l'Autriche unie à l'Allemagne et la Serbie, la Russie et l'Italie.

Un aveu d'extraordinaire cécité, puisqu'il était insensé de supposer que la Russie laisserait écraser la Serbie sans intervenir, si bien que le grand amiral von Tirpitz a bien raison de soutenir que la diplomatie allemande méritait d'être la risée du monde.

A cette faute initiale, s'en ajoute une autre, aussi grave : C'est d'avoir refusé la conférence des ambassadeurs proposée, en toute loyauté et en toute ferveur pour la paix, par sir Edward Grey : bien plus, d'avoir fait savoir, sous-main, à l'Autriche que si le gouvernement allemand lui transmettait les projets de médiation anglais, ce n'était que battage, et que non seulement il ne les faisait pas siens, mais « qu'il s'opposait nettement à leur prise en considération.

\* \* \*

Sans doute, l'Allemagne n'a pas persisté jusqu'au bout dans son obstination. Le 28 et surtout le 29, Bethmann Hollweg adressa des objurgations de plus en plus pressantes à l'Autriche pour qu'elle ne déchaînât pas, sans nécessité, la guerre mondiale et il laissait entrevoir que l'Allemagne pourrait bien ne pas risquer une catastrophe certaine pour suivre jusqu'au bout son imprudente alliée.

Mais, d'une part, les instances de Bethmann, pour énergiques qu'elles fussent, n'étaient pas comminatoires : si elles l'avaient été, sans nul doute, l'Autriche eût cédé et la guerre eût été évitée puisque, sans le concours de l'Allemagne, elle était absolument impuissante.

D'autre part, l'Autriche pouvait croire, au moins au début, que l'appel à la pacification de Bethmann était une feinte destinée à tromper le monde sur les intentions véritables de l'Allemagne, puisque M. de Szoegény avait prévenu le comte Berchtold « qu'il s'opposait nettement à la prise en considération des projets de médiation anglaise ».

En troisième lieu, les dépêches de Bethmann n'étaient pas connues des gouvernements alliés, puisqu'elle ne se trouvent même pas dans le premier *Livre Blanc*, et que c'est seulement le chancelier Michaëlis qui les a révélées dans une séance fameuse, si bien que l'Entente devait croire que l'Allemagne avait persisté jusqu'au bout dans son intransigence. En quatrième lieu, les dépêches instantes de Bethmann-Hollweg ne proviennent aucunement, comme voudrait le faire croire la propagande allemande, la volonté pacifique de l'Allemagne, vu que Bethmann ne s'est décidé à intervenir auprès de l'Autriche que lorsque l'Angleterre eut manifesté ouvertement sa volonté de

ne pas laisser écraser la France sans intervenir et que le gouvernement allemand se fut aperçu que c'était son ambassadeur à Londres, le prince Lichnowski, et non M. de Jagow et les autres ambassadeurs, qui avaient jugé sainement de la situation. La vérité est, comme le dit Bethmann-Hollweg lui-même dans ses *Mémoires*, que lorsque le 29, il se décida à intervenir, il était trop tard : la pierre était en train de rouler le long de la pente, et nulle force ne pouvait désormais l'arrêter.

\*\*

La faute dernière enfin, et inexpiable, de l'Allemagne c'est l'attitude prise par elle à l'égard de la mobilisation générale de la Russie. Les lecteurs des *Mémoires* de Guillaume II n'ont pas pu ne pas être frappés par le fait qu'alors que tous les hommes d'Etat et tous les historiens allemands qui ont étudié le problème des responsabilités voient dans la mobilisation générale russe la cause essentielle du déclenchement de la guerre, Guillaume ne souffle mot de cette gène. C'est que, de plus, Guillaume II ayant pour grande responsabilité, au fond l'unique responsable de la guerre, a été, non pas la Russie, mais bien l'Angleterre, encercluse de l'Allemagne. C'est que, d'e plus, Guillaume II ayant pour une fois de la mémoire, s'est rappelé que *et le comte Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne en Russie, et l'attaché militaire allemand à Pétersbourg, en donnant la nouvelle de la mobilisation générale russe, ont marqué qu'à leur sens, elle n'était qu'une réponse aux faux bruits d'une mobilisation générale allemande et qu'en dépit des apparences, elle n'était pas un acte d'agression, sentiment partagé par Bethmann et corroboré par Guillaume II, qui mit en marge des deux dépêches, de sa main, « Sehr Richtig », cela est vrai !*

\*\*

L'Allemagne savait donc, à n'en pas douter, puisque Guillaume lui-même le confirme de sa griffe, que la mobilisation générale russe était une mesure prématurée et maladroite, mais non un acte de guerre. Et ce qui le prouve irréfutablement, c'est que l'Autriche, la véritable intéressée dans la querelle, ne l'a pas considérée comme tel ; qu'elle ne voyait pas, dans la mobilisation générale russe, un *casus belli* et qu'elle comptait poursuivre les pourparlers avec Pétersbourg malgré la mobilisation générale.

*C'est donc le Gouvernement allemand, affolé et n'ayant plus la force de résister aux injonctions de l'Etat-major, qui, se substituant à son allié, se refusa à attendre le résultat des négociations amorcées, et stupidement, criminellement, déclina la catastrophe mondiale.*

Nous accordons à l'érudit, à l'éloquent professeur Hans Delbruck, qui s'est fait l'avocat de son Empereur, dont, mieux que quiconque il connaît les tares, que Guillaume n'a pas voulu, n'a pas

prémédité de longue main la guerre mondiale. Nous acceptons la formule à laquelle il s'est arrêté dans les trois controverses que j'ai eues avec lui, à Berlin et à Schrunz, et dont je publie, sous peu, le résultat dans les *Cahiers des Droits de l'Homme*, à savoir que *l'Allemagne n'a pas voulu la guerre, mais qu'elle l'a risquée*. Avoir risqué l'atroce catastrophe, avoir risqué la gigantesque boucherie, alors qu'il était possible de l'éviter, c'est là ce que, dans cette controverse, j'ai appelé un crime, et c'est là, puisque Guillaume a approuvé de toute son énergie ce coup de dé, qui a coûté à l'humanité dix millions de ses meilleurs enfants, l'inexpiable crime de l'impérial mémoraliste.

La seule excuse que nous puissions faire valoir en sa faveur et en celle de ses conseillers, c'est qu'ils ont été plus stupides encore que criminels, puisqu'ils se sont trompés dans toutes leurs prévisions ; puisqu'ils étaient persuadés que l'Angleterre ne voulait pas faire la guerre, que la Russie ne pouvait pas la faire et que la France n'oserait pas la faire ; qu'ils avaient cru que devant le grand glaive étincelant de Guillaume, brandi brutalement, les nations s'inclinaient et accepteraient, la tête courbée, l'hégémonie allemande.

\*\*

C'est pour avoir confirmé d'une façon éclatante, ce que nous n'avons cessé de répéter, ce que, notamment, nous avons affirmé dans cette petite brochure sur la *Guerre de 1914 et le Droit*, écrite en 1915, et que « les minoritaires » ont beau cribler de leurs sarcasmes, c'est pour avoir confirmé la témérité de joueurs de Guillaume et de ses conseillers, jouant leur va-tout sans se préoccuper de l'atroce catastrophe que pouvait entraîner ce hasardeux et criminel coup de cartes, que les *Mémoires* de Guillaume II constituent une véritable forfaiture à l'égard de son propre peuple,

La seule attitude qui convenait au Vaincu était le silence. Mieux que quiconque, il aurait dû comprendre que l'intérêt de l'Allemagne était de jeter le voile de l'oubli sur la folie et l'imbécilité de ses gouvernants, de ne pas revenir, une fois de plus, sur cette question des responsabilités, qui ne sert qu'à aviver l'inimitié entre l'Allemagne et ses anciens ennemis et à retarder le moment, que nous appelons de tous nos vœux, où cette Allemagne et ses anciens adversaires, réconciliés, travailleront à nouveau, de concert, au grand œuvre de la civilisation humaine.

VICTOR BASCH,

Professeur à la Sorbonne,  
Vice-président de la Ligue.

#### Une opinion d'Einstein

*Sur la recherche des responsabilités de la guerre :*

Je n'attends rien de cet enfoncement dans le triste passé et de toutes ces discussions pour l'assainissement moral de nos deux pays. Beaucoup plus important me paraît le travail commun de l'Allemagne et de la France pour la reconstruction des territoires ravagés. Le travail commun est fertile, il engendre la confiance.

# Les Accords Stinnes-Lubersac

Par le Comte KESSLER, de la Ligue allemande

*Le comte Harry Kessler, ancien ministre plénipotentiaire d'Allemagne et membre du Comité de la Ligue allemande, n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Les 12 et 26 décembre 1921, il a fait, au Comité Central de la Ligue française, des déclarations d'un très haut intérêt — que les Cahiers ont fait connaître (voir pp. 63 et suivantes) — sur la situation de l'Allemagne et sur les conditions d'un rapprochement franco-allemand.*

*Nous lui avons demandé, à l'intention de nos lecteurs, de nous dire son opinion sur les accords Stinnes-Lubersac. La voici — N. D. L. R.*

Vous me demandez mon opinion sur les accords Stinnes-Lubersac. Je n'ai aucune hésitation à dire que c'est un pas dans la bonne direction, dans celle qui nous mène à une solution économique et pacifique, et non pas politique et militaire, de la question des réparations.

J'hésite d'autant moins à le dire que le pacifisme allemand, et, du reste, aussi celui des autres pays, s'est toujours efforcé, depuis quatre ans, de faire comprendre aux gouvernants de l'Entente que les réparations auxquelles le peuple français a, sans aucun doute, un droit moral, ne seront jamais possibles que par des ententes économiques entre vainqueurs et vaincus, et que tout effort pour les avoir par des moyens violents est voué à un échec certain. *Qui veut les réparations, veut une entente, au moins économique, entre Français et Allemands* ; sinon, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'entend rien aux problèmes économiques, et qu'il se meut dans l'incohérence.

Donc, les accords Stinnes-Lubersac, qui ne sont du reste qu'un développement des accords de Wiesbaden « Rathenau-Loucheur », sont un pas dans la bonne voie. Mais sont-ils pour cela pleinement satisfaisants ? Ou bien y aurait-il lieu, dans l'intérêt général, de les compléter et de les corriger ?

\*\*\*

Je crois qu'ici aussi, il ne peut y avoir aucun doute sur la réponse. Oui, s'ils ne doivent pas engendrer une situation nouvelle tout aussi dangereuse que le conflit franco-allemand sur les réparations, il est urgent de remanier ces accords, en y faisant entrer non plus seulement les grands industriels allemands et français, mais aussi, avec un droit de contrôle effectif, les représentants autorisés des organisations ouvrières françaises et allemandes et des consommateurs français qui sont censés bénéficier de ces accords.

Je ne sais pas dans quelle mesure le marquis de Lubersac, en sa qualité de président d'associations de sinistrés, représente, à lui seul, la totalité des sinistrés auxquels doivent profiter les livraisons en nature prévues par l'accord ; mais je me suis laissé dire que les prix fixés pour ces livraisons tiennent très largement compte des intérêts des industriels français et que, déjà, certains sinistrés s'en plaignent et déclarent vouloir renoncer aux livraisons à cause de ces prix. Mais ceci, en somme, regarde les sinistrés eux-mêmes ; et je n'ai aucune qualité pour me faire leur porte-parole.

\*\*\*

Ce qui nous regarde tous, par contre, c'est la situation générale qui se développerait, si ces accords n'étaient pas remaniés dans le sens que j'ai indiqué. Il y aurait alors un vaste trust de grands industriels français et allemands, auxquels s'adjoindraient bientôt sans aucun doute des industriels de même taille des autres grands pays producteurs, un trust géant qui exercerait sur la vie économique de l'Europe un pouvoir presque illimité, et qui, disposant de la plus grande force armée du monde, aurait, vis-à-vis de l'ouvrier, une puissance à laquelle celui-ci, même syndiqué, n'aurait aucune chance d'opposer une résistance efficace pour la défense de ses droits et de ses salaires. Evoluant sans contrôle, tenant en mains la production et les finances de l'Europe, puissamment armé, il pourrait, le jour qu'il voudrait, remettre en question toutes les conquêtes que l'ouvrier moderne a faites depuis le temps où Disraeli et Macaulay, vers 1830, dépeignaient la misère matérielle et morale des malheureux qui, dans les houillères et les manufactures anglaises, travaillaient, pour un salaire dérisoire, quatorze et seize heures par jour.

Si nous ne voulons pas redescendre toutes les étapes qui ont, — au prix de quels sacrifices ! — conduit l'ouvrier moderne des bagnes du Lancashire et du Norfolk à Genève et à une situation morale de pair avec celle des patrons, il s'agit de dire aujourd'hui : *principis obsta*. Et ceci non seulement dans l'intérêt de l'ouvrier, mais aussi dans celui de la civilisation même. Car le jour où un trust international des grands industriels se serait arrogé un pouvoir économique illimité et sans contrôle, une catastrophe sanglante, qui englutirait tout ce qui nous est resté après la guerre mondiale pour la civilisation, deviendrait inévitable.

HARRY KESSLER.

# LA LIGUE ET LES RÉPARATIONS

Par M. Roger PICARD, agrégé des Facultés de Droit

Tous ceux qui observent avec un peu d'attention la vie politique internationale n'attendent le retour de la véritable paix entre les peuples que d'un règlement équitable et définitif des comptes économiques et financiers ouverts par la guerre.

Parmi ces comptes, la dette des réparations incombant à l'Allemagne se présente comme le plus élevé et peut-être comme le plus difficile à balancer. Aussi la Ligue des Droits de l'Homme a-t-elle cru remplir sa mission en étudiant ce problème et en essayant de suggérer une solution acceptable à la fois pour les Alliés et pour l'Allemagne, pour des créanciers raisonnables et pour des débiteurs loyaux.

Tout récemment, un petit Comité d'experts financiers, appartenant à la Ligue française et à la Ligue allemande, s'est réuni à Paris pour examiner la question. Après un long échange d'observations, on est parvenu à prendre acte de certaines constatations, à se mettre d'accord sur certains principes, à se rallier à un plan d'application pratique.

Ce sont les résultats de ces recherches poursuivies en commun et avec un commun désir d'entente, que nous voudrions présenter ici aux ligues et aux lecteurs des *Cahiers* (1).

\*\*\*

La situation financière de l'Allemagne s'exprime par des chiffres que leur mobilité rend encore plus dangereux et plus incompréhensibles que leur énormité. A la dette extérieure, née des réparations et qui se chiffre par 132 milliards de marks-or, il faut ajouter une dette flottante qui, au 31 octobre, atteignait 603 milliards de marks-papier. La circulation des billets de banque s'élevait à la même date à 483 milliards, et, depuis, elle augmente de 5 à 10 milliards par jour. Il en résulte que le déficit budgétaire ne peut plus être évalué — mais il dépasse 100 milliards — que le prix de la vie se modifie de jour en jour, que l'Allemagne ne peut acheter au dehors les ma-

(1) Nous publierons, dans un de nos prochains numéros, le texte des résolutions adoptées par la Commission franco-allemande réunie à Paris les 11 et 12 novembre 1922.

Voici les noms des délégués qui assistaient aux séances :

Le 11 novembre : MM. Ferdinand BUISSON, président ; Henri GUERNUT, secrétaire général de la Ligue française ; GIDE, JÈZE, Léon BLUM, Roger PICARD, pour la Ligue française ; M. KUCZINSKI, pour la Ligue allemande.

Le 12 novembre : MM. Henri GUERNUT, GIDE, REINAUDEL, JÈZE, Roger PICARD pour la Ligue française ; M. KUCZINSKI, pour la Ligue allemande.

N. D. L. R.

tières indispensables à son industrie ou les devises nécessaires au paiement des réparations qu'en échange d'une quantité de marks-papier toujours plus grande.

Cela étant constaté, il est évident qu'aucune vie économique normale, aucun équilibre budgétaire durable aucun règlement des dettes extérieures n'est possible pour l'Allemagne, si elle ne stabilise pas sa monnaie. Mais, à l'inverse, cette stabilisation n'est possible que si l'Allemagne inspire confiance et cette confiance ne peut renaitre ou se maintenir que si l'Allemagne gère avec prudence ses finances publiques, s'impose un effort de production supplémentaire et fait honneur à ses engagements internationaux.

\*\*

Par engagements internationaux, il faut entendre surtout la dette des réparations et sur ce point, les démocrates allemands et leur porte-parole auprès de la Ligue, n'hésitent pas un instant à déclarer que c'est une dette sacrée, fondée sur une obligation juridique et sur un devoir moral et que ni la France ni les autres pays victimes de la guerre ne peuvent renoncer à recevoir leur dû.

Mais comment payer les réparations ? Jusqu'ici, l'effort des diplomates s'est porté surtout sur la fixation de la dette ; le mécanisme des paiements, qui est cependant la pièce essentielle du règlement, a beaucoup moins retenu leur attention.

Les paiements en devises étrangères ont contribué à l'effondrement du mark. Il aurait fallu les réaliser en saisissant les crédits ou les avoirs à l'étranger des exportateurs allemands et pour cela, maintenir ou rétablir, en la plaçant sous le contrôle interallié, la Centrale du change gérée par l'Etat allemand. Mais on a laissé au Gouvernement débiteur le soin de se procurer les devises réclamées par les Alliés et il n'a pu les trouver qu'en vendant les marks imprimés tout exprès, ce qui devait amener la chute du change allemand.

Les paiements en nature, longtemps retardés pour des raisons multiples exigent, eux aussi, un effort financier de la part du Reich, obligé de payer en marks-papier à ses ressortissants les marchandises qu'ils livrent aux Alliés pour le compte des réparations. Or, ces marks-papier ne peuvent provenir que de l'impôt ou de l'emprunt. Mais si la politique fiscale du Reich reste trop molle, s'il ne consent pas ou s'il tarde à recourir à l'emprunt, il ne lui reste plus qu'à imprimer les marks dont il a besoin pour payer les prestations en nature. C'est précisément ce qu'il a fait, renforçant ainsi les causes d'effondrement de son change.

Le budget du Reich a péché par les dépenses autant que par les recettes; longtemps il a comporté des sommes importantes pour des subventions à la population (allocations de pain et combustibles), pour combler le déficit des monopoles, pour entretenir des fonctionnaires non indispensables, etc. Une compression des dépenses s'impose donc pour aider au relèvement du mark.

Cet assainissement monétaire peut être réalisé par la même opération qui résoudra le problème des réparations : à savoir par un prélèvement de cinquante pour cent sur la totalité des capitaux privés des citoyens allemands.

Telle est la mesure énergique, drastique, dont les financiers allemands démocrates se montrent partisans et qui paraît acceptable à leurs confrères français.

\* \* \*

Mais quelques détails sur son aspect général et sur son fonctionnement sont nécessaires.

Rappelons-nous d'abord que grâce au fonctionnement déjà ancien de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur la fortune et sur l'enrichissement, le Reich possède le casier fiscal très complet de tous ses ressortissants. Admettons aussi que certaines mesures pourraient faciliter le prélèvement, telles que l'obligation pour toute entreprise privée d'une certaine importance de se transformer en société par actions, le contrôle des importations de capitaux, etc.

Pour prélever 50 % sur tous les patrimoines, l'Etat se ferait remettre la moitié des titres de propriété détenus par les redevables : actions industrielles, obligations, rentes sur l'Etat, titres hypothécaires spécialement créés sur les immeubles, enfin monnaie et créances gagées sur les biens mobiliers non représentés par des titres.

Devenu ainsi co-propriétaire de tout l'actif privé, le Reich diviserait sa part en deux fractions égales : a) l'une servirait de base à son assainissement monétaire et budgétaire; b) l'autre servirait à éteindre sa dette de guerre.

a) Les valeurs conservées par l'Etat, étant productives de revenus, augmenteraient les recettes annuelles; elles pourraient aussi lui être rachetées au moyen de titres de rentes qui seraient annulés ou de billets de banque qui seraient détruits comme l'auraient été les billets remis directement en représentation du prélèvement sur les avoirs monétaires.

Une diminution considérable de la circulation s'ensuivrait, qui agirait pour relever le cours du mark. C'est à ce cours relevé que la stabilisation s'opérerait. Aujourd'hui, le mark-papier est trois fois plus déprécié à l'étranger qu'à l'intérieur, il vaut environ la six centième partie du mark-or dans les échanges entre Allemands, la deux millièmes seulement dans le commerce international. On déciderait de laisser subsister, à l'intérieur, le cours forcé du mark-papier, mais un organisme d'Etat fixerait le cours auquel le mark serait acheté ou vendu — en or — pour les paiements extérieurs, tous centralisés par les soins de cet organisme. Si les finances publiques redevenaient

saines et si la production allemande, garantie contre les incessantes variations monétaires, retrouvait son équilibre, la Centrale des changes ne cesserait jamais d'être régulièrement alimentée. Au besoin, sa première réserve d'or ou de devises pourrait lui être fournie à la fois par la Reichsbank et par un consortium financier étranger. On se rend compte que tous ces éléments : stabilisation de la monnaie, contrôle du change, reprise économique et équilibre budgétaire, sont solidaires, indépendants et, à la fois, cause et effet les uns des autres.

\* \* \*

b) Quant à la part de la fortune allemande prélevée au profit des Alliés, elle leur serait donnée en paiement de leur créance. Que vaut cette créance aujourd'hui? Il est bien difficile de l'évaluer. *Mathématiquement*, les 132 milliards fixés par l'état de paiement de Londres, ne valent guère à leur valeur actuelle, en raison des délais accordés au débiteur qu'une soixantaine de milliards. Mais, *réellement*, ils ne valent que ce que valent la capacité de paiement de l'Allemagne et la possibilité d'exiger d'elle des versements échelonnés sur 40 ans!

D'autre part, que vaut ce quart de la fortune allemande que l'on nous offre? Cela aussi reste difficile à estimer. La fortune de l'Allemagne, en 1913, approchait 600 milliards; quelle dépréciation lui a fait subir la guerre? nul ne le sait. Elle vaudra plus ou moins, selon que les finances publiques du Reich seront plus ou moins saines, que sa monnaie sera plus ou moins stable, que la sécurité de ses rapports internationaux sera plus ou moins fixée. Si les Alliés acceptent 25 % de cet avoir mal inventorié, leur intérêt est d'aider leur débiteur, devenu leur associé, à prospérer. Pour cela, ils auront à suivre ses affaires, à y participer, à le contrôler. Par quels moyens? C'est ce que des études techniques, succédant au résumé d'ensemble que nous présentons ici, exposeront en détail.

Bornons-nous seulement à indiquer que la dation en paiement de 25 % de l'actif allemand n'excluerait pas tous paiements en espèces ou en nature. Comme ces 25 % se composent d'éléments divers, dont certains, tels que les rentes sur l'Etat, la monnaie, les créances mobilières, seraient d'un transfert difficile ou peu efficace, il resterait donc au profit des Alliés, une soule, un reliquat de dette, dont le Reich s'acquitterait par des prestations (1) qui lui deviendraient aisées, étant donné

(1) Pour les prestations en nature, on suggérerait qu'elles s'accomplissent par l'intermédiaire d'un Comité international de répartition qui recevrait des divers pays ex-belligérants ou autres, leurs demandes de marchandises allemandes. Le Comité, s'étant procuré ces marchandises, les enverrait aux pays demandeurs, qui, en retour, expédieraient pour le compte de l'Allemagne, des produits de leur propre sol aux Alliés créanciers de réparations en nature. Par ce moyen, on éviterait que les réparations en nature ne provoquent chez les Alliés l'introduction de marchandises allemandes concurrentes des leurs.

l'assainissement financier et monétaire auquel il aurait procédé dans le système que nous venons de décrire.

\* \* \*

Si ce système était adopté, il mettrait fin aux interminables discussions sur le quantum de la dette, sur le moratorium des paiements, sur les garanties, les gages, l'occupation et les sanctions. Il en résulterait un énorme soulagement pour la conscience publique, un profitable allègement pour l'activité économique. On se remettrait au travail, en Allemagne, avec la satisfaction du sacrifice accompli, c'est-à-dire, selon le mot profond d'un

humoriste, avec la satisfaction du sacrifice qu'on n'a plus à accomplir. A l'opposition des intérêts entre Allemands et Alliés se substituerait une solidarité économique et financière, garantie solide d'entente et de paix.

L'adoption du plan qui a rallié, dans leur controverse de bonne foi, les économistes démocrates de France et d'Allemagne, exige, il ne faut pas le méconnaître, beaucoup de sang-froid chez les Alliés, de courage chez les Allemands et de bonne volonté dans les deux groupes.

ROGER PICARD,

*Agrégé des Facultés de Droit.*

## Lettres de nos Lecteurs

### L'impôt sur les salaires

De notre collègue, M. Mathias MORHARDT :

La Déclaration de 1789 a résumé avec une magistrale concision les Droits et les Devoirs du citoyen vis-à-vis des charges publiques :

« Une contribution commune est indispensable, dit-elle. Cette contribution doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. Chaque citoyen a le droit de constater la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Or, ces principes si judicieux et si clairs se trouvent aujourd'hui combattus par les deux partis extrêmes. A droite, on réclame l'abrogation « des lois néfastes qui ruinent le commerce et l'agriculture », c'est-à-dire les impôts personnels tels que l'impôt sur le revenu, et, d'autre part, la Confédération Générale du Travail unitaire se dresse contre l'application aux salaires de ce même impôt sur le revenu.

La Ligue des Droits de l'Homme n'a-t-elle pas, en cette circonstance, à rappeler aux deux partis antagonistes, — qui s'entendent, hélas ! aujourd'hui pour combattre une des rares réformes que la Troisième République soit parvenue à réaliser, — que tous les citoyens français ont le devoir de contribuer, selon leurs facultés, à la dépense commune, ainsi que le prescrit la Déclaration des Droits de l'Homme ?

En faisant, sur ce point, une déclaration solennelle, fortement motivée, notre grande Association rendra, je crois, un véritable service à la Démocratie française.

### La reconstitution de l'Europe

De notre collègue, M. André VALABRÈGUE, président de la Section d'Avignon, à propos du rapport de M. Victor Basch sur la « Reconstruction de l'Europe », (page 205) :

M. Basch rappelle que la France a droit à des réparations, mais qu'il est impossible d'exiger de l'Allemagne des prestations en espèces qu'elle est impuissante à fournir, ou des prestations en nature qui handicaperaient l'industrie nationale de ses créanciers : l'internationalisation de la dette allemande lui paraît une solution efficace du problème des réparations ; nous n'avons pas compris comment les charges de

l'Allemagne seraient allégées parce qu'elle aurait à payer à un organisme, qui ne serait plus la Commission des Réparations, des prestations en espèces reconnues exagérées, et dont l'alinéa précédent de M. Basch signale les périlleuses conséquences.

Nous sommes d'accord avec M. Basch pour déclarer que le problème des réparations doit être étudié internationalement, parce qu'il est intimement lié à celui du règlement des dettes interalliées et à l'assainissement plus ou moins complet des finances publiques de tous les Etats européens ; mais nous lui reprochons de n'avoir pas osé dire qu'il est du devoir de la France de ne pas se dissimuler à elle-même qu'un tel règlement comportera la révision du traité de Versailles et, en échange de certitudes, l'abandon de possibilités dont la légitimité théorique n'exclut pas le caractère chimérique et les graves dangers.

Nous avons le devoir de démontrer, pour créer l'atmosphère propice au désarmement moral, que s'il est vrai que le traité de Versailles est impuissant à assurer la paix franco-allemande, ce n'est pas avec l'épée qu'il faut aller le refaire à Berlin, mais qu'on peut, sans trahir la France et sans la conduire à une catastrophe, envisager entre l'Allemagne, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis de nouveaux accords d'où sortiraient le règlement des dettes internationales, la suppression de certaines prestations inscrites au traité de Versailles et le paiement à la France d'un capital important ; désormais, l'Allemagne se trouverait en face de créanciers internationaux librement sollicités et acceptés par elle, et non plus en face de la France contrainte à chaque échéance de réclamer, le glaive au poing, la livre de chair due à Shylock. Rien que parce qu'il a laissé ce rôle odieux à notre pays, nous devons désirer la révision du traité de Versailles.

Sous presse :

LE

## CONGRÈS NATIONAL

DE 1922

Compte-rendu sténographique

Un fort volume : 6 francs.

Les souscriptions sont reçues au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris (VII<sup>e</sup>).

# BULLETIN

## DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### COMITÉ CENTRAL

#### EXTRAITS

SEANCE DU 2 OCTOBRE 1922

Présidence de M. VICTOR BASCH

*Etaient présents :* MM. Victor Basch, vice-président ; Henri Guernut, secrétaire général ; Besnard, Corcos, Delmont, Emile Kahn, Martinet, Mathias Morhardi, Renaudel, Rouquès, le général Sarraill, St-card de Plauzolle, M. Viollette.

*Excusés :* Mme Ménard-Dorian ; MM. Ferdinand Buisson, Félicien Challaye, Gamard, J. Godart et Alfred Westphal.

**Séailles.** (A la mémoire de Gabriel). — M. Victor Basch déplore l'irréparable perte que le Comité Central et la Ligue tout entière viennent d'éprouver par la mort de Gabriel Séailles, vice-président du Comité Central. Il dit ce que fut l'homme, le penseur, l'artiste, l'ami, le citoyen, le ligueur. Il propose d'envoyer au nom de la Ligue une lettre de condoléances à Mme Séailles. (Adopté.)

M. Guernut a eu l'idée de consacrer un numéro des Cahiers à la mémoire de notre collègue disparu. Le Comité l'approuve.

**Congrès mondial de la Paix.** — Le secrétaire général fait savoir que l'Internationale syndicale d'Amsterdam organise, pour le début de décembre, un grand Congrès de la Paix qui ne sera pas seulement un congrès corporatif ; divers groupements, en dehors des associations syndicales, y prendront part. M. Jonhaux et le secrétaire de l'Internationale sont venus personnellement inviter la Ligue à s'y faire représenter.

Le Comité Central à l'unanimité accepte l'invitation en principe. Avant de donner une réponse définitive, il examinera prochainement le programme du Congrès.

**Kessler** (La tournée du comte). — Le secrétaire général rappelle que, lors de la visite de nos délégués à Berlin, on avait décidé de préparer, sous les auspices de la Ligue, dans les principales villes de France, une tournée de conférences avec le concours du comte Kessler.

Or, le comte Kessler est venu à la Ligue et a demandé que la tournée fût fixée au printemps.

A cette occasion il a parlé à notre secrétaire général de la situation en Allemagne qu'il estime grave.

Il semble à M. Corcos que, précisément parce que la situation est menaçante, il conviendrait de ne rien négliger en vue d'un rapprochement des deux démocraties ; en conséquence, les conférences projetées, lui paraissent plus que jamais de saison.

C'est aussi l'avis de M. Victor Basch. L'Allemagne est à la veille d'une crise effrayante. La misère y est grande ; comme perspective, un hiver sans pain et sans charbon. Un large mouvement insurrectionnel est à craindre : 80 % des voix ouvrières de Berlin vont aux communistes. Plus que jamais gardons, fortifions et répandons notre politique intelligente de rapprochement et de réparations. Notre Gouvernement, semble-t-il, est en train d'y venir ; profitons de ses bonnes dispositions ; tâchons d'émouvoir l'opinion et

travaillons par des conférences à l'entente nécessaire.

M. Guernut dit qu'il a fait valoir ces arguments auprès du comte Kessler et qu'il a l'impression que si le Comité insistait, le comte Kessler pourrait donner sa conférence plus tôt, par exemple avant la fin de cette année.

M. Corcos estime que le tableau que vient de faire M. Basch est peut-être poussé au noir. L'article de Fernau dans les Cahiers lui paraît refléter plus exactement la situation de l'Allemagne et il croit bien que, si une révolution est à craindre dans ce pays, c'est une révolution de droite, non de gauche.

M. Guernut rappelle que tel fut son avis dès son retour d'Allemagne et que, pour la démocratie allemande comme pour nous, le péril en Allemagne est à droite et ce péril est imminent.

M. Emile Kahn désire qu'à son prochain passage à Paris, le comte Kessler soit reçu par le Comité Central.

**Allemagne** (Voyage en). — Le secrétaire général annonce au Comité Central que M. Von Gerlach, président de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, est occupé à écrire une brochure sur le voyage des délégués du Comité Central en Allemagne et qu'il sera donné à cette brochure une large publicité.

**Wiesbaden** (Section de). — Quelques Français habitant Wiesbaden ont fondé dans cette ville une Section de la Ligue. Or, la Ligue allemande nous présente à ce propos des objections. Elle déclare, d'abord, qu'elle a juridiction sur toute l'Allemagne et, d'autre part, elle affirme qu'il y a danger à permettre à des Français de créer une Section en Rhénanie. Nous risquons, en tolérant cela, de nous faire accuser de travailler en faveur des annexionnistes. Cet incident nous conduit à examiner la question de principe : faut-il maintenir ou supprimer les Sections de la Ligue française à l'étranger ?

M. Victor Basch estime au contraire que la question de principe ne se pose pas, que chaque cas doit être examiné en soi et qu'il serait regrettable d'assimiler à l'heure actuelle Wiesbaden à Genève ou à Alexandrie. Wiesbaden est en pays rhénan. On connaît les efforts des milieux nationalistes pour développer un mouvement séparatiste dans cette province. L'objection de la Ligue allemande lui paraît très forte.

M. Renaudel ne partage pas l'opinion de M. Basch. Pourquoi la Ligue s'interdirait-elle d'avoir des Sections à l'étranger, comme le parti socialiste ? Il n'y a pas de raisons de faire des distinctions entre les divers pays. Mais il convient d'exiger que ces Sections ne se mêlent pas à la politique locale. Il faut en plus leur imposer un contact intime avec le Comité Central.

M. Corcos n'est pas du tout de cet avis. Une Ligue des Droits de l'Homme n'a de raison d'être que si elle est territorialement nationale, puisqu'elle a pour but de garantir l'exercice de la justice selon le droit d'un pays. Il ne peut donc y avoir qu'une Ligue en Allemagne, la Ligue allemande.

M. Guernut répond à M. Basch et à M. Corcos : « Notre constitution, déclare-t-il, est fondée, non sur le territoire, mais sur la nationalité. Il y a, d'une part, une Ligue allemande composée d'Allemands partout où des Allemands se rencontrent ; d'autre part, une Ligue française composée de Français qui sont groupés en Sections françaises partout où l'on peut en constituer, même à l'étranger. D'après ce que nous savons de ses intentions, la Ligue allemande n'en-



tend point se ramifier comme la nôtre en de nombreuses sections ; il ne saurait donc être question d'une concurrence possible entre les Sections éventuelles de Wiesbaden composées d'Allemands et notre Section de Wiesbaden qui comprend exclusivement des Français. Nos collègues de Wiesbaden sont loin de songer à faire de la provocation annexionniste. Ils peuvent être au contraire d'un excellent exemple aux yeux des Allemands, montrant qu'il y a vraiment en France des libéraux et des démocrates. Nous aurons, par leur intermédiaire, des renseignements précieux et précis sur l'action de notre Gouvernement ou de notre administration militaire en Rhénanie. Ils seront ainsi nos collaborateurs dans notre œuvre de critique et de pacification. »

M. Victor Basch maintient sa manière de voir. Si nos collègues de Berlin s'inquiètent, c'est qu'ils ont pour cela des raisons sérieuses.

M. Rouguès demande si nous aurions le droit d'empêcher une Section de la Ligue allemande composée d'Allemands de se former à Paris.

M. M. Viollette estime que non. Il affirme le droit illimité qu'ont nos compatriotes de se grouper à l'étranger.

Le Comité Central charge le secrétaire général de demander à la Section de Wiesbaden des renseignements sur l'action qu'elle mène et décide de maintenir le principe des Sections françaises à l'étranger.

A ce propos M. Henri Guernut pose la question de savoir si les Français habitant la Sarre, territoire dépendant de la Société des Nations, pourraient se constituer en Section de la Ligue française. Le Comité Central répond par l'affirmative, de même qu'il admet la possibilité d'une ligue sarroise composée de Sarrois.

**Tournées (Impressions de).** — M. Emile Kahn met ses collègues au courant de la tournée de conférences qu'il a entreprise durant les vacances. Il a visité 15 Sections et a été très heureux de constater le bon esprit qui les anime et l'influence toujours croissante que prend la Ligue dans le pays.

A l'occasion de son passage à Genève il a cherché à voir des personnalités capables de grouper autour d'elles les éléments d'une Ligue suisse. Il s'est heurté à de grosses difficultés. M. E. Milhaud, cependant, a promis de s'en occuper activement.

Il dit ensuite quelques mots de la réunion organisée à Saintes par la Fédération de la Charente-Inférieure, réunion contradictoire sur le droit des fonctionnaires où il s'est rencontré avec M. Taiffinger, député, et qui a tourné tout à fait à l'avantage de la Ligue.

**Fédération du Var (Conflit dans la).** — Comme suite à la décision prise dans sa dernière séance (voir page 529), le Comité délègue M. Baylet et M. Guernut pour aller à Toulon.

M. Guernut demande au Comité de se prononcer, tout d'abord, sur une question d'interprétation des statuts qui ne laisse point d'être embarrassante :

L'article 10 des statuts fédéraux du Var dispose :

Un Congrès extraordinaire pourra être provoqué par décision du bureau de la Fédération et sur la demande de la majorité des Sections du département.

« Comment faut-il comprendre ce texte ? demande M. Guernut. Le Comité estime-t-il que la tenue de ce Congrès extraordinaire est subordonnée à l'une des deux conditions, ou aux deux conditions réunies ? Estime-t-il, pour que le Congrès soit régulier, qu'il faille une décision du Bureau fédéral ou la demande de la majorité des Sections ? Estime-t-il, au contraire, que la décision du Bureau et la demande de la majorité des Sections sont toutes les deux nécessaires ? »

Une discussion s'engage. M. Emile Kahn fait observer que la réponse n'est point douteuse. Le rédacteur de l'article 10 des statuts fédéraux avait certainement sous les yeux l'article 32 des statuts généraux de la Ligue ainsi conçu :

Une réunion extraordinaire du Congrès pourra être provoquée par décision du Comité Central ou sur la demande d'un cinquième des adhérents de la Ligue des Droits de l'Homme.

Il en a reproduit presque littéralement la teneur. La seule correction qu'il ait faite c'est qu'il a substitué à la conjonction *ou* qui se trouvait dans les statuts généraux, la conjonction *et* qui figure dans les statuts de la Fédération. Il a donc voulu par là, de toute évidence, dire que les deux conditions devaient être toutes deux réunies pour qu'un Congrès extraordinaire pût se tenir.

Le Comité partage unanimement l'opinion de M. Emile Kahn. Mais il demande aux deux délégués qu'il envoie à Toulon, de ne point juger cette question litigieuse, pas plus que l'autre réclamation produite par M. Claude. Ce qu'il leur demande pour l'instant, c'est de voir les deux parties, c'est d'épuiser tout le possible pour trouver avec elles, en plein accord, une solution amiable. C'est seulement au cas, qu'il veut croire improbable, où ces pourparlers ne réussiraient pas qu'il reprendrait l'examen des réclamations de M. Claude.

**Haiphong (Section de).** — *Admission des Indigènes.*

— Le secrétaire général met au courant le Comité Central de la décision de la Section de Haiphong qui refuse d'admettre dans son sein les indigènes.

MM. Victor Basch et Alcide Delmont s'élèvent contre cette décision tout à fait contraire à l'esprit de la Ligue.

M. Henri Guernut partage cette opinion en faisant observer, cependant, que le fait d'être indigène ne confère pas le droit d'exiger son admission dans une Section. Les Sections autonomes sont libres, après enquête, d'accepter ou de refuser un candidat, celui-ci pouvant, d'ailleurs, en appeler devant le Comité Central ou le Congrès. Et nous comprenons que ce contrôle, les Sections l'exercent sur les candidats indigènes comme sur les autres et qu'elles exigent, en particulier, de ces candidats, les garanties de moralité et de culture.

Le Comité Central charge le secrétaire général d'écrire dans cet esprit à la Section d'Haiphong.

**Décrets Rio et Le Trocquer (Illégalité des).** — Le secrétaire général lit au Comité Central un rapport de nos conseils sur la question. Le Comité Central décide de publier *in extenso* ce rapport et de saisir le Président du Conseil. (Voir *Cahiers*, page 505.)

**Zola (Anniversaire d'Emile).** — Le Comité Central est invité à participer au pèlerinage annuel, à Médan, le deuxième dimanche d'octobre.

M. Victor Basch constate qu'il s'agit d'une manifestation purement littéraire où il n'y a pas de place pour la Ligue.

C'est l'avis du Comité Central.

**Grèves du Havre** — Le secrétaire général propose de demander à notre collègue Descheerder, président de notre Section havraise, un rapport sur la question. — *Adopté.* (Voir p. 515.)

**Conférence coloniale.** — Le bruit court que l'Exposition coloniale serait prolongée jusqu'au printemps. Le secrétaire général propose de remplacer le Congrès colonial projeté, et qui, pour des raisons matérielles, n'a pu se réaliser, par une conférence qui aurait lieu à Marseille. Quelques-uns de nos collègues y parleraient publiquement des problèmes essentiels intéressant nos colonies.

Le Comité Central accepte cette proposition et désigne MM. Challaye, Delmont et Viollette pour prendre part à cette conférence. (1)

(1) L'Exposition coloniale ne sera pas prolongée. Le Comité Central relit la suggestion pour la réaliser à Paris.

## UN ORDRE DU JOUR

## Pour l' « Esperanto »

Le Comité Central, ayant pris connaissance de la circulaire envoyée par M. Léon Bérard, aux recteurs, le 3 juin 1922, circulaire où il est prescrit « d'avertir les professeurs et les maîtres d'avoir à s'abstenir de toute propagande espérantiste auprès de leurs élèves » et d'inviter « les chefs d'établissements à refuser, d'une manière absolue, le prêt des locaux de leurs établissements à des associations ou organisations qui s'en serviraient pour organiser des cours ou des conférences se rapportant à l'esperanto » ;

Considérant que M. Léon Bérard fonde sa décision sur des motifs d'ordre pédagogique et sur des motifs d'ordre politique ;

Que les motifs allégués dans les deux ordres semblent indiquer que M. le ministre de l'Instruction publique ignore complètement le but que se proposent les espérantistes ;

Qu'en effet, l'esperanto n'a jamais été considéré que comme une langue auxiliaire, servant à exprimer des idées très simples, aidant surtout aux transactions commerciales ;

Qu'il ne peut donc pas nuire à l'étude des langues qui ont un passé historique et littéraire ;

Que, d'ailleurs, le mérite scientifique en a été reconnu par des linguistes excellents ;

Considérant que des assemblées aussi peu révolutionnaires que la Chambre de Commerce de Paris ont exprimé leur sympathie pour les efforts des espérantistes ;

Considérant qu'on atténuerait les rivalités entre des peuples dont chacun prétendrait à faire de sa langue la langue internationale, les espérantistes font une œuvre d'apaisement ;

Considérant que le ministre de l'Instruction publique autorise, dans les lycées, l'enseignement facultatif de la religion, de la sténographie et de la danse,

Demande que soit rapportée la circulaire du 3 juin 1922.

(23 octobre 1922.)

## Situation Mensuelle

## Situation générale.

Le nombre des Sections était, au 30 septembre 1922, de 1.038 ; il est, au 31 octobre, de 1.044 ; soit une augmentation de 6.

## Sections installées

- 4 octobre 1922. — Sarzeau (Morbihan), président : M. GATE.  
6 octobre 1922. — Oued-Zem (Maroc), président : M. PASTETA.  
9 octobre 1922. — Audierne (Finistère), président : M. LE BAS.  
27 octobre 1922. — Montendre (Charente-Inférieure), président : M. Y. FABER.  
27 octobre 1922. — Le Raincy-Villemontble (Seine-et-Oise et Seine), président : M. AGANN.  
30 octobre 1922. — Le Vigan (Gard), président : M. LEBRE.

## Fédération installée

- 4 octobre 1922. — Cher, président : M. NANCEY.

## Délégations remplies

- 17 octobre 1922. — Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) : M. KLEMCZYNSKI.  
2 octobre 1922. — Bonny-sur-Loire (Loiret) : M. KLEMCZYNSKI.  
5 octobre 1922. — Pont-sur-Yonne (Yonne) : M. KLEMCZYNSKI.  
6 octobre 1922. — Orléans (Loiret) : M. KLEMCZYNSKI.  
7 octobre 1922. — La Ferté-Saint-Aubin (Loiret) : M. KLEMCZYNSKI.  
7 octobre 1922. — Thouars (Deux-Sèvres) : Général SARRAIL.  
7 octobre 1922. — Toulon (Var) : MM. HENRI GUERNUT, BAILLI.

- 8 octobre 1922. — Parthenay (Deux-Sèvres) : Général SARRAIL.  
8 octobre 1922. — Marseille (Bouches-du-Rhône) : M. HENRI GUERNUT.  
8 octobre 1922. — Villefranche-de-Rouergue (Aveyron) : Centenaire des 4 sergents de la Rochelle : M. FERDINAND BUISSON.  
8 octobre 1922. — Niort (Deux-Sèvres) : Général SARRAIL.  
8 octobre 1922. — Puisseaux (Loiret) : M. KLEMCZYNSKI.  
8 octobre 1922. — Corbellies-au-Gâtinais (Loiret) : M. KLEMCZYNSKI.  
8 octobre 1922. — Murat (Cantal) : M. COURCHINOUX.  
14 octobre 1922. — Fors (Deux-Sèvres) : MM. RICHARD, DE LA PORTE.  
15 octobre 1922. — Frontenay-Rohan-Rohan (Deux-Sèvres) : MM. RICHARD, DE LA PORTE.  
17 octobre 1922. — La Rochelle (Charente-Inférieure), Centenaire des 4 sergents de la Rochelle : M. FERDINAND BUISSON.  
19 octobre 1922. — Rieux-en-Cambrésis (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
20 octobre 1922. — Avesnes-les-Aubert (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
21 octobre 1922. — Somain (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
21 octobre 1922. — Cognac (Charente) : Général SARRAIL.  
22 octobre 1922. — Gony (Charente) : M. HUBARD.  
22 octobre 1922. — Montpeller (Hérault), Monument Jaurès : M. FERDINAND BUISSON.  
22 octobre 1922. — Pons (Charente-Inférieure) : Général SARRAIL.  
22 octobre 1922. — Ivry-la-Bataille (Eure) : M. JEAN-BON.  
22 octobre 1922. — Cambrai (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
23 octobre 1922. — Lyon (Rhône) : M. VICTOR BASCH.  
23 octobre 1922. — Jonzac (Charente-Inférieure) : Général SARRAIL.  
23 octobre 1922. — Le Cateau (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
24 octobre 1922. — Avignon (Vaucluse) : M. VICTOR BASCH.  
24 octobre 1922. — Caudry (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
25 octobre 1922. — Marseille (Bouches-du-Rhône) : M. VICTOR BASCH.  
25 octobre 1922. — Aulnay-sous-Bois (Seine) : M. HENRI GUERNUT.  
25 octobre 1922. — Maubeuge (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
26 octobre 1922. — Aubervilliers (Seine) : M. VIOLETTE.  
26 octobre 1922. — Narbonne (Aude) : M. VICTOR BASCH.  
27 octobre 1922. — Beziers (Hérault) : M. VICTOR BASCH.  
27 octobre 1922. — Jeumont (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
28 octobre 1922. — Toulouse (Haute-Garonne) : M. VICTOR BASCH.  
28 octobre 1922. — Douai (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
28 octobre 1922. — Sens (Yonne) : MM. A-FERDINAND HÉROLD.  
29 octobre 1922. — Auxerre (Yonne) : M. A-FERDINAND HÉROLD.  
29 octobre 1922. — Valenciennes (Nord) : MM. MOUTET, HENRI GUERNUT.  
29 octobre 1922. — L'Absie (Deux-Sèvres) : M. RICHARD.  
29 octobre 1922. — Hautmont (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
30 octobre 1922. — Vernon (Eure) : M. GOUDCHAUX BRUSCHVIC.  
30 octobre 1922. — Fournies (Nord) : M. KLEMCZYNSKI.  
30 octobre 1922. — Bayonne (Basses-Pyrénées) : M. VICTOR BASCH.

## A NOS SECTIONS

## Renouvellement du Comité Central

Les membres du Comité Central soumis au renouvellement en 1923 sont :

MM.

- Victor BASCH, professeur à la Sorbonne, vice-président ;  
Edmond BESNARD, secrétaire général de la Mission laïque ;  
Félicien CHALLAYE, agrégé de l'Université ;  
D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur ;  
Docteur DOISY, ancien député ;  
Anatole FRANCE, de l'Académie Française ;  
Henri GAMARD, instituteur ;  
Justin GODART, député du Rhône ;  
Mme MÈNARD-DORIAN ;  
Marius MOUTET, député du Rhône ;  
Paul PAINLEVÉ, membre de l'Institut, ancien président du Conseil ;  
Amédée ROUGÈS, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique ;

Docteur SICARD DE PLAULOZES, directeur du Comité National de propagande d'hygiène sociale ;  
GÉNÉRAL SARRAIL.

Il y a lieu également de pourvoir au siège laissé vacant par la mort de notre regretté vice-président, M. Gabriel SÉAILLES.

Le nombre des membres du Comité Central à élire en 1923 est donc de 14+1=15.

Aux termes des statuts (art. 6) : « Les candidats au Comité Central devront être présentés par une ou plusieurs Sections représentant 1.000 voix au moins. Les candidatures présentées pour le renouvellement annuel doivent parvenir en Comité Central, quatre mois au moins avant la date de l'élection ».

L'élection au Comité Central devant se faire à l'occasion du Congrès (20 mai 1923), nous recevrons jusqu'au 20 janvier 1923 les présentations de candidatures.

#### Congrès de 1923

Le Congrès de 1923 aura lieu pendant les fêtes de la Pentecôte, les 20, 21 et 22 mai.

Nous rappelons à nos collègues qu'aux termes de l'article 33 des statuts, « l'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central. Il ne peut comprendre plus de trois propositions différentes. Le Comité Central retient les propositions présentées par le plus grand nombre de Sections. Elles doivent lui parvenir quatre mois au moins avant la date du Congrès ».

Les propositions des Sections relatives à l'ordre du jour du Congrès de 1923, devront donc parvenir au Comité Central avant le 20 janvier 1923.

#### A nos Fédérations,

On sait que l'article 22 des statuts généraux de la Ligue stipule que « la constitution et les statuts particuliers de chaque Fédération sont soumis à l'approbation du Comité Central qui statue sous réserve d'appel au Congrès ». L'envoi au Comité Central des statuts primitifs doit, de toute évidence, être complété par celui de toutes les additions, modifications et suppressions qui peuvent y être apportées par la suite.

Des événements récents ont montré les avantages qu'il y avait à assurer, dans l'intérêt commun des Sections, des Fédérations et de la Ligue tout entière la stricte observance de ces règles statutaires.

Il est bien évident, par exemple, qu'en cas de discussion entre Sections d'une même Fédération sur les termes exacts des statuts fédéraux, le texte « enregistré » par le siège central pourrait seul être pris en considération.

En conséquence :

1° Les Fédérations suivantes : AISNE, BOUCHES-DU-RHÔNE, ISÈRE, MAYENNE, HAUTE-MARNE, NORD, OISE, RHÔNE, HAUTE-SAVOIE, SEINE, SEINE-ET-MARNE, SEINE-INFÉRIEURE, dont le siège central ne possède pas les statuts, sont priées de bien vouloir régulariser au plus tôt leur situation.

2° Toutes les Fédérations sont invitées, de la manière la plus pressante, à nous faire connaître, au fur et à mesure de leur adoption, les remaniements apportés à leurs statuts primitifs.

## VOULEZ-VOUS AVOIR :

1° Les Cahiers hebdomadaires ?...

- Faites-nous chacun un nouvel abonné.

2° Un abonnement gratuit pour l'an prochain ?...

- Procurez-nous cinq nouveaux abonnements.

## NOS INTERVENTIONS

### Pour les Juges de paix

#### A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention de la façon la plus particulière sur le sort des vieux juges de paix relevés de leur emploi dans des conditions qui nous paraissent contraires tout à la fois à la loi et à l'humanité.

Nous sommes là en présence de situations qui ont ému plusieurs de nos Sections et l'Union amicale des Juges de Paix.

Nous avons là, sous les yeux, la délibération que ce groupement a votée à sa dernière assemblée générale, le 17 juin dernier, et dont le texte a été reproduit dans la *Justice de Paix*.

Aux termes de la loi du 19 juin 1918, devraient être maintenus en fonctions pourvu qu'ils fussent valides, tous les juges de paix comptant moins de 20 années de services à 75 ans, de manière à leur permettre d'atteindre l'ancienneté de services légale.

Or, au mépris des intentions manifestes du législateur qui avait prévu que tous les magistrats âgés, nommés avant la promulgation de la loi du 19 juin 1918, pourraient être maintenus sur l'avis d'une Commission de classement, votre Chancellerie et la Commission refusent leur maintien à ces magistrats demeurés valides.

Nous connaissons vos motifs : nécessité d'opérer des binages, de nommer les candidats reçus à l'examen, pression des Commissions des finances de la Chambre et du Sénat.

Au-dessus de ces motifs, nous invoquons le droit au maintien, l'esprit de la loi loyalement interprétée, l'humanité qui interdit de jeter à la rue et de condamner à finir dans le dénuement et l'humiliation d'infortunés vieillards, l'honnêteté qui défend à l'Etat de garder les retenues de vieillards inopinément congédiés sans compensation.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, soit de rappeler à l'activité ces vieillards qui, valides, n'auraient à reprendre leur service que pour un court délai, soit de demander au législateur des crédits vous permettant, comme l'a demandé l'Union des Juges de paix, de leur accorder une bonification forfaitaire de cinq années.

En attendant, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'examiner avec une particulière équité, à l'avenir, les admissions à la retraite des juges de paix en mesure d'invoquer le bénéfice d'humanité inclus par le législateur dans la loi de 1918.

Nous sommes déjà intervenus, Monsieur le Ministre, en faveur des vieux juges de paix ; nous espérons que nos démarches finiront par trouver le chemin de votre cœur.

(10 novembre 1922.)

### A propos des responsabilités de la guerre

#### A Monsieur le Président du Conseil

Nous vous remercions des précisions que vous avez bien voulu nous donner au sujet de la mobilisation générale de l'armée russe en 1914, et sur les heures d'expédition et d'arrivée du télégramme de notre ambassadeur à Petrograd, annonçant cette mobilisation au Gouvernement français (1).

Vous ne vous étonnez point, Monsieur le Président, que ces précisions mêmes, justement appréciées par notre Commission d'Etudes, amènent à vous demander des renseignements nouveaux.

1° Vous voulez bien nous informer que le télégramme de M. Viviani, inscrit dans le *Livre Jaune* sous le numéro 117, aurait été expédié de Paris le 31 juillet, à 4 heures de l'après-midi.

(1) Voir Cahiers 1922, p. 509.

Notre Comité craint que cette indication ne résulte d'une erreur de lecture ou de copie. Comment expliquer, en effet, si la dépêche avait été expédiée à 4 heures, qu'il y soit fait mention de l'entretien du Président du Conseil avec l'ambassadeur d'Allemagne, entretien que le Président du Conseil lui-même, dans la dépêche elle-même, fixe à 7 heures du soir ? Le Comité croit savoir que l'expédition de ce télégramme se fixerait plus exactement à 9 heures du soir. Il serait heureux de recevoir de vous une indication certaine sur ce point.

2° En ce qui concerne le télégramme de M. Paléologue, inséré au *Livre Jaune* sous le numéro 118, le Comité se félicite d'en connaître l'heure d'arrivée à Paris, mais cette indication, pour précieuse qu'elle soit, lui paraît encore insuffisante. Ce qu'elle voudrait savoir, c'est l'heure à laquelle la dépêche déchiffrée a pu être soumise au Président du Conseil. Il ne vous échappera pas, en effet, que le point vif de la question, c'est de savoir si le Président du Conseil, en expédiant, après la visite du baron de Schœn, le télégramme numéro 117, avait ou non connaissance de la mobilisation russe annoncée par la dépêche numéro 118. Le Comité croit que M. Viviani n'a pu connaître le numéro 118 avant d'expédier le numéro 117. Mais son opinion ne s'imposera à tous, en France et au dehors, avec la force de l'évidence, qu'après détermination certaine et rapprochement de l'heure de déchiffrement du numéro 118 et l'heure d'expédition du numéro 117 ;

3° Le Comité observe, enfin, que depuis votre lettre du 9 août, un autre télégramme de M. Paléologue a été publié par MM. Appuhn et Renouvin, dans l'*Introduction aux Tableaux d'Histoire*. Il s'agit de la dépêche du 30 juillet, arrivée à Paris à 11 h. 25 du soir, où il est dit que « le Gouvernement russe a résolu de procéder secrètement aux premières mesures de mobilisation générale ». Ce document n'était connu jusqu'alors que par le *Livre Jaune* de 1914 (n° 102).

\*\*\*

Mais, sans parler de la phrase que nous venons de citer, dont l'importance est manifeste, et que le *Livre Jaune* a omis de rapporter, le *Livre Jaune* présente de sensibles différences avec le texte publié par MM. Appuhn et Renouvin. De ces deux versions, le Comité nous demande laquelle est authentique, c'est-à-dire rigoureusement conforme à l'original. Au cas où ni l'une ni l'autre ne reproduirait le texte original, le Comité vous serait reconnaissant, Monsieur le Président, de donner, enfin, à l'opinion, la satisfaction d'une version définitive, complète et fidèle à ce télégramme.

Car, il est impossible, en vérité, de travailler plus longtemps sur des documents inexacts.

Sans doute, les diplomates qui ont composé le *Livre Jaune*, pendant la guerre, ont-ils cru servir le pays en dénaturant les textes qu'ils avaient à publier. La Ligue tout entière s'élève contre une telle conception de la propagande.

Mais, quel qu'ait été leur dessein, nous savons, aujourd'hui, que les auteurs du *Livre Jaune* ne nous ont donné ni un recueil complet ni des textes fidèles. Les textes rectifiés sortent au hasard des polémiques et des publications. Nous sommes impatients de les recevoir tous ensemble. Nous les attendons du Gouvernement, dans l'intérêt de la vérité et dans l'intérêt de la France, qui n'a rien à redouter de la vérité.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, avec une instance nouvelle, d'ordonner la publication de toutes les pièces d'archives du ministère des Affaires étrangères, qui se rapportent aux origines de la guerre, d'entourer cette publication de toutes les garanties qu'exigent les méthodes d'édition critique et, notamment, d'en confier le soin à une Commission d'hommes indépendants, qualifiés par leurs habitudes professionnelles pour recueillir, dater, classer et éditer les documents d'histoire.

(10 novembre 1922.)

## ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

**Nord.**

Novembre. — Le Congrès fédéral est tenu à Valenciennes sous la présidence de M. Henri Guernut, secrétaire général. A l'issue du Congrès, un banquet, présidé par M. Marius Moutet, membre du Comité Central, réunit les liguesurs : MM. Blémant, conseiller général, président de la Section de Valenciennes, Henri Guernut et Marius Moutet prennent la parole. A 2 h. 45, grand meeting à la Salle des Académies, MM. Blémant, Henri Guernut, Emile Kahn, membre du Comité Central, Marius Moutet, sont tour à tour applaudis. Dans un ordre du jour adopté à l'unanimité, les auditeurs demandent au Comité Central de poursuivre la réhabilitation de Dupré, de Strimelle et de toutes les victimes de la justice militaire ; félicitent le Comité de la courageuse campagne pour la paix des peuples ; saluent toutes les victimes des conseils de guerre ; réclament l'amnistie pour tous.

**Yonne.**

15 octobre. — Réunion de la Commission d'études fédérale, sous la présidence de M. Hamelin, vice-président de la Fédération. Les Sections d'Auxerre, de Briennon, de Joigny, de Migennes, de Sens, de Tonnerre, de Vézelay, étaient représentées. L'organisation d'un Congrès fédéral à Joigny, le 13 novembre, est mise à l'étude.

## ACTIVITÉ DES SECTIONS

**Abbeville (Somme).**

29 octobre. — La Section proteste contre le boycottage, par le Conseil municipal de Rue et par l'évêque de Quimper, du directeur de l'école de Rue ; émet le vœu qu'une sanction administrative ne puisse être prise sans l'avis motivé des chefs hiérarchiques, contresigné par le fonctionnaire incriminé.

**Aimargues (Gard).**

14 octobre. — La Section félicite le Comité Central pour son intervention en faveur de Jacques Landau ; proteste contre l'emploi de la force armée dans les grèves ; demande : 1° la mise en liberté des grévistes du Havre illégalement incarcérés ; 2° le respect du suffrage universel dont la volonté s'est manifestée en faveur de la loi de huit heures, violée par les décrets Rio et Le Trocquer.

**Aire-sur-Adour (Landes).**

1<sup>er</sup> novembre. — Devant une salle comble, M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, fait, sur *La voix de nos morts ; la paix européenne*, une conférence qui obtient un très vif succès.

**Alger (Alger).**

6 novembre. — La Section demande : 1° la liberté syndicale et la liberté d'opinion des fonctionnaires ; 2° la publication officielle et intégrale des documents concernant les affaires Malvy et Caillaux ; proteste contre les décrets anticonstitutionnels Rio et Le Trocquer.

**Arcis-sur-Aube (Aube).**

8 octobre. — La Section proteste : 1° contre le maintien de Marty en prison ; 2° contre la circulaire Bernard, restreignant la liberté d'opinion des fonctionnaires.

**Audincourt (Doubs).**

3 novembre. — La Section félicite le Comité Central pour la création de la Ligue internationale ; émet le vœu que l'action unanime de tous les liguesurs rende impossible les atteintes à la liberté des peuples et, principalement, les guerres ; proteste : 1° contre toute atteinte à la liberté de penser ; 2° contre les manoeuvres de l'évêque de Quimper à l'égard du professeur Auffret et contre l'attitude scandaleuse du ministre ; 3° contre les suppressions de postes d'instituteurs, sans l'avis préalable du Conseil départemental et des Conseils municipaux ; demande : 1° le droit de prendre part à la vie politique pour tous les fonctionnaires qui ne sont pas des fonctionnaires d'autorité ; 2° l'école laïque, gratuite et accessible à tous les degrés par voie d'examen ; 3° la libération immédiate de Landau et de Goldsky et la révision de leurs procès ; 4° le bénéfice de l'amnistie en faveur de Marty ; salue respectueusement la mémoire de Gabriel Staïlles et de Marcel

Sémbat; exprime à leurs familles ses sympathies attristées.

#### Aumagne (Charente-Inférieure).

24 septembre. — Le Comité de la Section proteste contre les abus dont a été victime le soldat Biroleau, puni à cause de ses opinions politiques; demande au Comité Central d'intervenir en faveur de ce jeune soldat et de protester contre les procédés iniques de ses chefs.

#### Auxerre (Yonne).

23 octobre. — Sous la présidence de M. Ducoloz, président de la Section, M. A. Ferdinand Hérodol, vice-président de la Ligue, fait une conférence publique très applaudie sur *l'œuvre de la République*. Trois contradicteurs donnent à l'orateur l'occasion de préciser, sur différents points, l'attitude de la Ligue.

#### Avignon (Vaucluse).

25 octobre. — Sous la présidence de M. Valabrègue, président de la Section, M. Victor Basch, vice-président de la Ligue, fait, devant un nombreux auditoire, une conférence très réussie sur *la paix européenne*.

L'auditoire félicite M. Victor Basch pour sa courtoisie tournée de conférences pour la paix durable des peuples et leur collaboration à l'œuvre de relèvement universel, en effaçant des traités les injustices et les maladresses, en substituant aux erreurs du traité de Versailles un système réaliste de réparations, en rapprochant tous les peuples sans distinction pour les faire travailler ensemble au relèvement de toutes les ruines, en complétant et en achevant la Société des Nations en y admettant toutes les nations, Turquie, Russie, Allemagne comprises, et en la dotant des pouvoirs nécessaires au règlement de tous les litiges et au maintien de la paix.

#### Avranches (Manche).

23 octobre. — La Section demande, pour les petits retraités de l'Etat régis par la loi de 1853, la pérennité des retraites; émet le vœu que le Comité Central s'intéresse au projet de loi Lauraines qui prévoit la refonte complète de la loi des retraites.

#### Bordeaux (Gironde).

12 octobre. — La Section s'associe à la protestation de la Section de Sainles concernant la violation de la liberté d'opinion commise par l'autorité militaire en la personne du citoyen Biroleau; renouvelle sa décision du 12 mai de ne pas collaborer avec la Ligue de la République.

26 octobre. — La Section demande à nouveau l'intervention du Comité Central dans le pourvoi formé devant le Conseil d'Etat pour l'annulation de l'élection cantonale d'Audenge; décide de mettre à l'ordre du jour la reorganisation de la Fédération girondine.

#### Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

15 octobre. — La Section, émue des accidents mortels qui se produisent dans une usine de déchargement d'obus, proteste contre le manquement des obus à gaz asphyxiants; demande la réglementation ou la cessation de ces travaux dangereux pour les ouvriers qui les exécutent et pour les habitants des communes voisines et de Boulogne même.

#### Clamart (Seine).

7 octobre. — La Section, après avoir entendu M. Delépine, demande la libération immédiate de Goldsky, victime de l'Action française et du gouvernement clémenciste.

#### Couéron (Loire-Inférieure).

1<sup>er</sup> octobre. — La Section approuve: 1<sup>o</sup> la création de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme; 2<sup>o</sup> les discours des délégués du Comité Central au meeting du 27 mai 1922; 3<sup>o</sup> la délégation du Comité Central envoyé en Allemagne en vue de faire connaître le véritable esprit de la démocratie française; proteste contre la mise à la retraite d'office du magistrat qui accorda un non-lieu à 18 grévistes illégalement arrêtés; demande: 1<sup>o</sup> la libération de Marty; 2<sup>o</sup> la révision des procès Landau et Goldsky, de toutes les erreurs des conseils de guerre, et le châtiment des responsables de ces erreurs; l'application des lois existantes aux Jésuites; proteste contre la politique réactionnaire du gouvernement actuel.

#### Coursan (Aude).

27 octobre. — La Section salue la mémoire de Gabriel Séailles, de Marcel et de Georgette Sémbat, bons serviteurs de la démocratie et de l'humanité; exprime à leurs familles sa douloureuse sympathie; salue les victimes des grèves du Havre; proteste: 1<sup>o</sup> contre l'attitude du gou-

vernement et l'emploi des troupes à l'occasion de ces grèves; 2<sup>o</sup> contre la suppression de 1.600 postes d'instituteurs; 3<sup>o</sup> contre la violation de la loi de 8 heures par voie de décrets; 4<sup>o</sup> contre le maintien en prison de Marty; demande: 1<sup>o</sup> en faveur des fonctionnaires brimés, la liberté de pensée dont jouit le maréchal Lyautey; 2<sup>o</sup> la libération immédiate et le bénéfice de l'amnistie pour toutes les victimes des conseils de guerre ou de la repression gouvernementale.

#### Coursan (Aude).

7 juillet. — La Section exprime à M. Ferdinand Buisson sa respectueuse admiration et ses vœux à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire; félicite le Comité Central pour son action internationale dans l'œuvre de pacification et de rapprochement des peuples; s'associe à son action pour obtenir l'amnistie en faveur de Marty, de Goldsky et de toutes les victimes des conseils de guerre; proteste contre l'attitude du Gouvernement et du Bloc national tendant à refuser aux fonctionnaires la plénitude de leurs droits politiques.

#### Paris (VI<sup>e</sup> Moineau-Odéon).

17 octobre. — La Section après avoir pris connaissance de la lettre de M. Ferdinand Buisson à M. Raymond Poincaré, au sujet de la mobilisation générale russe, et de la réponse du président du Conseil en date du 9 août dernier; considérant que M. Raymond Poincaré reconnaît que la date de la mobilisation générale russe est bien, comme l'ont indiqué M. Maurice Paléologue et le général Serge Dobrorolski, et comme l'ont démontré depuis longtemps les travaux de nos collègues de la Société d'Etudes, celle du 30 juillet 1914; considérant qu'il résulte de l'aveu du président du Conseil que c'est bien, par conséquent, la Russie, qui a volontairement déclenché le conflit mondial en prenant, la première, une mesure que tous les gouvernements et tous les Etats-majors du monde sont pleinement d'accord pour considérer comme la véritable déclaration de guerre; considérant, au surplus, qu'il résulte des documents aujourd'hui connus de tous que, dans cet instant suprême, le tsar Nicolas II a résisté de son mieux à son entourage qui le pressait de signer l'ordre de mobilisation générale et qu'il se plaignait à eux qu'on voulait lui faire prendre « l'effroyable responsabilité » d'envoyer à la mort des milliers et des milliers d'hommes; considérant que, cependant, dans sa brochure *La Guerre et le Droit*, qui a paru en 1915, et qui a été répandue à profusion depuis lors, aux frais de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne et vice-président du Comité Central, soutient contre toute vérité, et contre l'évidence même, que la mobilisation générale autrichienne a précédé la mobilisation générale russe; considérant que c'est sur cette erreur matérielle initiale que le Comité Central, sortant de ses attributions et foulant aux pieds les généreux principes de la *Déclaration des Droits de l'Homme*, s'est constitué en association de guerre et a contribué de toutes ses forces, à prolonger le conflit, à augmenter ainsi les ruines qui s'accumulaient chaque jour et à multiplier à l'infini le nombre des victimes; exprime le regret que l'étude du problème des origines de la guerre ait été faite avec tant de coupable légèreté et qu'aujourd'hui encore, la Vérité ayant été reconnue par M. Raymond Poincaré lui-même, il y a plusieurs mois déjà, aucune rectification n'ait été publiée au sujet de l'erreur grossière dans laquelle la majorité des Ligueurs a été entraînée et maintenue pendant huit ans; formule le vœu que l'examen du problème capital des origines de la guerre soit confié désormais à des hommes soucieux de remplir la haute et impartiale mission qu'ils assument vis-à-vis de la démocratie française et décide que la présente délibération sera transmise à toutes les Sections de la Ligue des Droits de l'Homme.

OBSERVATIONS. — 1<sup>o</sup> M. Poincaré ne reconnaît pas du tout que la date de la mobilisation générale russe est bien celle du 30 juillet 1914. Il dit expressément que la mobilisation générale ne fut ordonnée que dans la nuit du 30 au 31 juillet 1914.

2<sup>o</sup> Il ne « résulte » pas du tout « de l'aveu du Président du Conseil » que, par sa mobilisation générale, la Russie « a volontairement déclenché le conflit mondial », lequel dépend de tout autre chose. (Voir sur ce point l'article de M. Emile Kahn, 1921, p. 293.)

3<sup>o</sup> Il est faux que les Gouvernements et tous les Etats-majors du monde soient pleinement d'accord pour considérer la mobilisation générale russe comme la véritable déclaration de guerre.

4<sup>o</sup> M. Victor Basch, dit la résolution, soutient contre toute vérité et contre l'évidence même, que la mobilisation générale autrichienne a précédé la mobilisation générale russe.

RÉPONSE : a) Dans l'état des documents en 1915, ce n'était pas du tout l'évidence ; b) même en 1915, M. Victor Basch a déclaré qu'il formulait là une « hypothèse » (page 56) ; c) il ajoute que la question d'heure est une question « inséparable ». « Quand même il serait démontré que la Russie ont mobilisé en même temps que l'Autriche, et même quelques minutes avant elle, la responsabilité de l'Autriche resterait entière. C'est le lien logique et non la chronologie qui importe. Et ce lien logique, M. de Jagow l'a établi d'une manière irréfutable. J'ajoute que toute cette discussion est dénuée de tout intérêt. En effet, l'Autriche a déclaré expressément que la mobilisation générale russe ne serait pas considérée par elle comme un *casus belli* et que les pourparlers entre les deux puissances continueraient comme devant — ce qui a eu lieu, en effet, C'est l'Allemagne, et non l'Autriche, qui a voulu imposer à la Russie la démobilisation et qui, ne l'ayant pas obtenue lui a déclaré la guerre. (Ibid., p. 37.)

5° a) A maintes reprises, M. Victor Basch a déclaré prendre toute la responsabilité des affirmations, déductions et conclusions de sa brochure. Le Comité n'en a adopté que la conclusion générale et c'est la conclusion générale qu'il a faite sienne. La responsabilité du déclenchement immédiat de la guerre, a-t-il pensé, incombe d'une façon primordiale aux empires centraux. Et voilà ce qu'il pense encore.

b) Il est faux que ce soit sur la date de la mobilisation russe qu'il ait fondé sa conviction, mais sur de toutes autres raisons.

6° Il est faux que M. Victor Basch n'ait fait aucune rectification de sa thèse, ou plutôt de son hypothèse. Il croit aujourd'hui, d'après les nouveaux documents publiés, que la mobilisation russe a été décidée avant la mobilisation générale autrichienne ; il l'a dit en 1920 au Congrès national de la Ligue à Strasbourg et au Congrès fédéral de la Seine, à Paris. Il continue du reste à croire, comme en 1915 que cette question est secondaire.

7° La résolution formule le vœu que l'examen du problème des origines de la guerre soit confié désormais à des hommes moins légers. Nous aurons l'occasion de présenter, un de ces jours, les hommes plus sérieux qu'on oppose à M. Victor Basch. Les Ligueurs jugeront.

8° Nous avons transmis, nous-mêmes, par la voie des Cahiers, la présente délibération aux Sections de la Ligue. Voilà qui est fait.

#### Paris (VII°).

16 octobre. — La Section adresse l'hommage de son souvenir ému aux valeureux Ligueurs disparus, M. Gabriel Scablon, M. et Mme Marcel Sembel. Les Ligueurs s'inspirant de l'exemple d'une vie mise au service de l'humanité, contre l'iniquité, pour le Droit, pour la Justice, poursuivront leur œuvre sans crainte, comme sans faiblesse et sans attendre l'heure de faire des choses étonnantes que nous ne ferons jamais, mais sans aucune concession.

#### Paris (X°).

9 octobre. — M. G. Brunschvicg, président de la Section, fait une causerie très intéressante sur l'inaction des parlementaires. La Section émet le vœu que le vote par procuration soit expressément interdit au Parlement, demande qu'un parlementaire ligueur porte l'affaire Goldsky à la tribune de la Chambre.

#### Sous-Ahras (Tunisie).

22 octobre. — La Section demande : 1° le bénéfice de l'amnistie en faveur de Marty, de Goldsky, de Landau et de Coffin ; 2° la révision des procès Caillaux et Malvy ; 3° des sanctions contre les diffamateurs de l'école laïque ; 4° l'école unique ; 5° l'interdiction de toute congrégation non autorisée ; 6° le respect de la liberté d'opinion des membres de l'enseignement ; 7° la reconstitution du Bloc des gauches et la défense des lois de laïcité.

#### Thouars (Deux-Sèvres).

19 octobre. — La Section proteste contre les abus dont le soldat Birolleau a été victime de la part de ses chefs.

#### Troyes (Aube).

26 octobre. — La Section félicite le Comité Central pour son action en faveur de la liberté d'opinion des fonctionnaires ; proteste : 1° contre le traitement illégal et brutal infligé à Jean Goldsky ; 2° contre le maintien de Marty en prison ; 3° contre la pression exercée sur M. Boudin instituteur par un inspecteur d'Académie ; demande : 1° la révision immédiate du procès Goldsky ; 2° la libération de Marty ; 3° la réprobation par tous les Ligueurs de l'attitude du Gouvernement à l'égard des fonctionnaires.

## NÉCROLOGIE

### Olivier Deguise

Nos lecteurs ont appris par les journaux la mort de notre regretté collègue Olivier DEGUISE, député, président d'honneur de la Fédération de l'Aisne.

Les obsèques ont été célébrées, le 8 novembre 1922, à Paris.

Voici le discours que M. Henri GUERNUT, secrétaire général de la Ligue, a prononcé à cette occasion.

Messieurs,

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme m'a prié d'évoquer ici, en quelques paroles, le collègue inoubliable que nous avons perdu.

\*\*

Ligueur, Olivier Deguise le fut dès les premières années, — il y a de cela vingt-trois ans, — dans la période que nous appelons « héroïque », parce que des hommes, s'évadant de leur égoïsme, de l'apathie sordide ou d'ordinaire ils se traînent, se sont haussés à des passions généreuses et se sont battus pour elles.

De ces combats de héros, où s'est exercée sa jeunesse, Deguise avait gardé l'indestructible empreinte ; toute sa vie, sans défaillance, il est resté un Dreyfusard.

Dans un des derniers entretiens que j'ai eus avec lui, il me recommandait une femme de son pays, fonctionnaire des Régions libérées, qui avait été révoquée, sans qu'on l'entendît, sur des « confidences » qu'elle ignore, faites à l'oreille d'un préfet par quelqu'un dont elle n'a jamais pu savoir le nom. Et Deguise, me prenant les mains, ajoutait, de cette voix chaleureuse qui nous a si souvent émus : « Dites-moi ; condamnée sans être entendue, comme l'Autre ! sur des confidences murmurées en Chambre secrète, comme au Conseil de guerre qui a envoyé l'Autre à l'île du Diable ! » Et il me suppliait de défendre de toutes mes forces celle qu'il nommait, avec une pointe d'humour, la petite dame Dreyfus. Car il y a, pensait-il, une affaire Dreyfus partout, même chez une humble servante, si quelque principe de justice s'y trouve en péril.

J'ai écouté Deguise, j'ai obéi à Deguise. Et hier matin, lorsque les journaux m'ont appris l'affreuse nouvelle, je me préparais à lui écrire : « Ami, espérons ; là aussi, la Vérité est en marche, nous approchons. »

\*\*

Du ligueur, Olivier Deguise réunissait en lui ces deux qualités significatives et en apparence opposées : Une prudence circonspecte dans les travaux préparatoires d'information et d'enquête ; puis, la conviction une fois faite, la décision une fois prise, une intransigence intrépidé. Il méprisait, il détestait les accommodements, les combinaisons, les demi-mesures et ces ajustements médiocres d'opportunisme où se complait trop souvent la timidité des hommes publics, prompts à tout arranger. Or, il a des choses qu'on n'arrange pas. On ne conclut point de pacte avec l'injustice. Et Deguise, en cela aussi, il était des nôtres, tout en acceptant, ici et là, au jour le jour, des satisfactions honorables, ne se sentait, ne se déclara-

rait satisfait en conscience que par l'absolu de la justice totale.

\*\*\*

Ligueur, Deguise était un de ces hommes qu'on n'enferme pas aisément dans l'étroitesse d'une formule. Par instinct autant que par réflexion, sous l'influence d'une certaine bonhomie de nature, autant qu'à la vue d'impérieuses nécessités politiques, il voulait, il cherchait, il préparait dans ce département qui est le vôtre, l'union, la large union de tous les républicains hardis qui poursuivent, dans une Démocratie développée, la Justice et la Paix.

Il envoyait un peu, nous disait-il, il admirait la Ligue des Droits de l'Homme parce que, dans le malheur des temps qui ont divisé tant de partis politiques, tant d'associations ouvrières, seule, par la volonté des hommes ou la grâce des choses, elle a maintenu un front uni et accru des forces inentamées. Et Deguise en concevait de grands espoirs pour les batailles prochaines.

Entendez-moi bien, messieurs, Deguise était trop intimement ligueur, trop pénétré de l'esprit de notre constitution originelle, pour souhaiter que la Ligue des Droits de l'Homme devînt jamais une organisation électorale désignant les candidats, distribuant des professions de foi ou des circulaires. Il pensait et aimait à dire qu'elle pouvait, qu'elle devait faire autre chose, et mieux ; qu'elle pouvait, qu'elle devait offrir à la grande amitié républicaine un terrain, un esprit, un programme. Il pensait et aimait à dire « qu'elle ne ferait point le Bloc des Gauches, certes ; mais qu'elle était dès maintenant le Bloc des hommes de gauche ». Il pensait et aimait à dire que, quand des hommes se sont rencontrés, ont appris à se tolérer, à s'estimer, à collaborer chez nous, il ne leur serait point difficile, après cela, de trouver d'autres formes de collaboration ailleurs.

\*\*\*

Et maintenant !...

Et maintenant, c'est sans lui que nous devons aller au combat, n'étant plus guidés que par le souvenir de ses leçons précieuses.

Les individus qui ne demandent à la vie que la satisfaction d'appétits vulgaires meurent tout entiers le jour où la vie leur est enlevée : leur corps, peu à peu, se désagrège. Et que resterait-il d'autre, là où n'a jamais frêmi le souffle d'une âme !

Mais les hommes comme Deguise qui se sont donnés sans réserve, sans arrière-pensée d'intérêt à l'apostolat des principes, ceux-là ne disparaissent point dans le trou d'ombre et de feu où l'on descend leur cercueil. Ceux-là continuent de se manifester vivants dans les semences immatérielles qu'a jetées leur propagande, et dans les œuvres durables où s'est affirmée leur foi. Et parce qu'ils ont vécu dans la familiarité des idées éternelles, parce que, non seulement ils les ont entretenues en eux par la méditation, mais qu'ils les ont répandues, multipliées dans les autres esprits par la propagande et par l'exemple, alors ils survivent, ils se prolongent avec elles, en elles, et participent ainsi à l'immortalité qu'ils leur donnent.

Nous nous inclinons avec respect, avec reconnaissance, avec douleur, devant la mémoire d'Olivier Deguise, devant le deuil des parents, des innombrables amis qu'il laisse.

Mais nous nous redressons, après cela, optimistes, allègres, confiants, d'une confiance robuste et sereine dans l'avenir désormais certain des idées et des espérances que sa vie impeccable a incarnées.

## Memento Bibliographique

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes suppose d'abord que ces peuples existent et forment une véritable nationalité. Sur les conditions nécessaires pour qu'une nationalité distincte leur soit reconnue, les partis socialistes se trouvent encore bien loin d'un accord. V. LEWINSKY examine, dans son ouvrage : *l'Internationale socialiste et les peuples opprimés*, traduit de l'ukrainien, les thèses opposées que soutinrent à ce sujet marxistes et prodromiens dans la première et la seconde internationale. Passant à l'étude de la pensée communiste à ce sujet, il démontre qu'elle reste très équivoque, mais avec une tendance vers la thèse autoritaire et centralisatrice. — R. P.

*L'Almanach Hachette 1923* vient de paraître. Nos lecteurs connaissent trop bien l'intéressante publication pour qu'il nous soit nécessaire de la leur présenter. Nous dirons seulement que la nouvelle édition se recommande par une encyclopédie du monde nouveau en deux couleurs et, avantage non dépourvu d'intérêt, le prix de l'ouvrage est remboursé par une prime qui permet d'obtenir, à des conditions avantageuses, un appareil de télégraphie et de téléphonie sans fil. (3 fr 50.)

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/O 21.325. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.

## CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES  
ET TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE PAR CORRESPONDANCE DE PARIS, la plus importante du monde vous adressera GRATUITEMENT par retour du courrier, celle de ses brochures qui se rapporte aux études ou carrières qui vous intéressent :

Brochure N° 19914 : ÉTUDES SECONDAIRES COMPLÈTES, Baccalauréats, Licences (Lettres, Sciences, Droit).

Brochure N° 19928 : ÉTUDES PRIMAIRES COMPLÈTES, Brevets, C. A. P., Professorats.

Brochure N° 19943 : GRANDES ÉCOLES SPÉCIALES.

Brochure N° 19957 : CARRIÈRES ADMINISTRATIVES.

Brochure N° 19971 : Carrières de l'INDUSTRIE et de l'AGRICULTURE (Ingénieur, Sous-Ingénieur, Dessinateur, Conducteur, Contremaître, etc.)

Brochure N° 19991 : Carrières du COMMERCE (Administrateur Commercial, Adjoint à la Publicité, Représentant, Ingénieur Commercial, Comptable, Expert-Comptable, Secrétaire Commercial, Correspondancier, Sténo-Dactylographe), et de l'INDUSTRIE HOTELIÈRE (Secrétaire-Comptable, Directeur-Gérant).

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 10, rue Ghardin, Paris (XVI<sup>e</sup>), votre nom, votre adresse, et le numéro de la brochure que vous désirez. Écrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets à titre absolument gracieux et sans engagement de votre part.



Imp. Centrale de la Bourse  
417, Rue Réaumur  
PARIS

